LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● SIDÉRURGIE

Bellara et Tosyali, deux locomotives qui tirent l'industrie nationale vers l'exportation (P4)

● APPROCHE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE SECTORIELLE

Quels parcours alternatifs d'évolution ?

(Pages 8 et 9)

OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2026-2027

Le Président Tebboune salue une justice en première ligne contre la corruption, la spéculation et la drogue



C'est dans le cadre solennel de la Cour suprême, à Alger, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, président du Conseil supérieur de la magistrature, a présidé hier, la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027.

(Lire en Page 3)

● DZAIR DIGITAL SERVICES

En quatre mois, la numérisation a changé la vie des Algériens (P5)

● GAZA

Des pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, condamnent les frappes sionistes ayant ciblé le complexe médical Nasser (P12)

EDITION N° 7884 - LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 - PRIX : 10 DA - ETRANGER : 0,8 EURO - SITE INTERNET : WWW.LEMAGHREB.DZ

Supercoupe de la CAF : l'USM Alger exhibe son trophée à travers les grandes artères de la capitale

L'USM Alger a paradé vendredi soir à travers plusieurs grandes artères de la capitale, pour exhiber le trophée de la Supercoupe d'Afrique, remporté dimanche dernier à Pretoria, face aux Sud-africains du Mamelodi Sundowns (3-1).

A bord d'un bus à impériale, affrété par l'ETUSA, aux couleurs de l'USMA, les héros de Soustara ont sillonné les grands artères et rues de la capitale, offrant à leurs supporters une parade haute en couleur pour célébrer leur sacre africain.

Il était environ 18h30 lorsque le bus usmiste, a pris son départ aux abords du stade du 5-Juillet. A l'étage supérieur, joueurs et membres du staff, entourés de leurs dirigeants, saluaient une foule de plus en plus nombreuse. Le rouge et le noir dominaient le paysage, des drapeaux flottaient aux balcons, tandis que les écharpes brandies dessinaient, au fil du parcours, une immense fresque aux couleurs du club algérois.

De Chevalley à El-Biar, en passant par le boulevard Colonel Bougara, la place Audin et la Grande Poste, la caravane avançait au rythme des chants et des klaxons.

Derrière le bus, des dizaines de véhicules formaient un interminable cortège, tandis que sur les trottoirs, les supporters, toutes générations confondues, attendaient patiemment le passage de leurs idoles. Les téléphones portables étaient braqués vers le ciel pour immortaliser ces instants, comme si chacun voulait conserver un morceau de cette soirée particulière.

Car ce trophée, remporté dimanche dernier à Pretoria face au Mamelodi Sundowns, n'est pas seulement une récompense sportive. Il symbolise la capacité de l'USM Alger à inscrire son nom au sommet du football africain et à faire rayonner, une nouvelle fois, le football algérien sur la scène continentale.

En dominant les Sud-Africains, vainqueurs de la dernière édition de la Ligue des champions, les Usmistes ont signé une performance de prestige, ajoutant une nouvelle ligne à leur riche palmarès continental. Une quatrième consécration africaine qui vient rappeler la place particulière occupée par le club dans l'histoire du football national.



Paris annonce une limitation de la médecine esthétique à 30 % de l'activité des médecins

Le gouvernement français a annoncé, samedi 14 novembre, une réforme visant à renforcer l'encadrement de la médecine esthétique, avec notamment une limitation de cette activité à 30 % de l'activité médicale des praticiens, selon un communiqué du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Présentée par la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, cette réforme concerne l'ensemble des spécialités médicales, y compris la dermatologie, ainsi que les médecins libéraux et salariés, conventionnés ou non avec l'Assurance maladie. Les 70 % restants de leur activité devront être consacrés aux soins et aux activités relevant de leur spécialité d'origine.

Le nouveau dispositif prévoit la création d'un droit d'exercice complémentaire (DEC) en médecine esthétique, délivré par l'Ordre des médecins. Pour obtenir cette autorisation, les praticiens devront suivre une formation qualifiante obligatoire et justifier d'au moins cinq années d'exercice professionnel après l'obtention de leur diplôme. L'Ordre des médecins, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) compétente, sera chargé de vérifier les qualifications, l'expérience et les conditions nécessaires à la délivrance de cette autorisation. Selon le calendrier annoncé par le ministère, les médecins souhaitant poursuivre une activité de médecine esthétique devront déposer leur demande de droit d'exercice complémentaire auprès de l'Ordre des médecins au plus tard le 1er juillet 2027. Ils pourront toutefois continuer à exercer pendant l'instruction de leur dossier. Des dispositions transitoires sont prévues pour les praticiens exerçant exclusivement dans ce domaine depuis plus de cinq ans. Ils bénéficieront d'une période de deux ans pour réduire progressivement cette activité et devront retrouver une pratique majoritaire dans leur spécialité d'origine dans les trois années suivantes.

Parallèlement à cette réforme, les autorités françaises entendent intensifier la lutte contre l'exercice illégal de la médecine esthétique, notamment les interventions réalisées par des personnes non habilitées, désignées sous le terme de « fake injectors ».

Le ministère souligne que ces pratiques exposent les patients à des risques sanitaires graves, pouvant entraîner des hospitalisations et, dans certains cas, des décès.

Téhéran utilise des armes américaines capturées pour ses propres développements

Ali Balali, conseiller au sein de la Force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique, a détaillé l'usage que fait l'Iran des équipements militaires américains récupérés. À partir de ces matériels, Téhéran cherche à mettre au point ses propres armes, dans un contexte d'attaque d'Israël et des États-Unis. À Téhéran, les équipements américains récupérés ne restent pas de simples trophées. D'après le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), ils servent au travail des ingénieurs de défense. L'objectif n'est pas seulement de comprendre leur fonctionnement, mais d'en tirer des idées pour de nouveaux armements iraniens. Ali Balali, conseiller du commandant de la Force aérospatiale du CGRI, a détaillé cette démarche dans un entretien publié ce 14 novembre par l'agence de presse russe RIA Novosti : « Les armements et équipements américains que nous avons récupérés lors des deuxième et troisième guerres qui nous ont été imposées font l'objet d'un processus de rétro-ingénierie. Toutefois, nous ne nous contentons pas de reproduire ces modèles : nous y intégrons des idées neuves afin de mettre au point des armes différentes, mieux adaptées à nos besoins. »

Italie : une fausse alerte à la bombe provoque l'évacuation de plus de 300 écoles

Plusieurs centaines d'écoles ont été évacuées en Italie à la suite d'une fausse alerte à la bombe. En milieu de journée, le ministre italien de l'Éducation, Giuseppe Valditara, a déclaré sur la chaîne La7 qu'environ 300 établissements scolaires avaient été touchés, précisant que ce nombre était appelé à augmenter. De son côté, la cheffe du gouvernement, Giorgia Meloni, a affirmé qu'il n'existait aucun « danger concret ». « À l'heure actuelle, les vérifications effectuées ne font apparaître aucun élément permettant de supposer l'existence d'un danger concret. Ces signalements semblent plutôt relever d'une stratégie visant à susciter l'alarme et l'inquiétude ; des investigations approfondies sont en cours à ce sujet », a-t-elle déclaré dans un message publié sur les réseaux sociaux. « Je tiens à rassurer tout le monde : il n'y a actuellement aucun danger. Il n'y a pas lieu de paniquer, ce serait totalement infondé », a également déclaré Giuseppe Valditara depuis Bruxelles. Selon le ministère italien de l'Éducation, cité par l'agence ANSA, le courriel menaçant aurait été adressé à environ 6 000 établissements scolaires. Un message similaire a été reçu par des écoles en Écosse, où les médias rapportent que plusieurs écoles ont été évacuées. En Irlande du Nord, la police a ouvert une enquête sur des « courriels menaçants » adressés à plus de 300 établissements et provenant d'une source « extérieure au Royaume-Uni ». En République d'Irlande, la police a également fait état d'un « message générique » reçu par plusieurs écoles, jugeant la menace non crédible. Toutefois, plusieurs établissements ont été évacués et les parents ont été alertés de la réception d'un « courriel menaçant ». « C'est vraiment énervant. C'est évident que c'est juste un canular qui perturbe les cours et la journée de tout le monde », a déclaré à Reuters un parent d'élève d'une école évacuée en Italie. Selon l'agence britannique, qui n'a pu s'empêcher d'évoquer la Russie et l'Iran, les dépeignant comme « suspects », le courriel reçu par les écoles italiennes aurait été signé « Mikhaïl Andropov, dirigeant du Vilayat du Misoginistan » et serait à l'origine des menaces d'attentat à la bombe déjà adressées par courriel, le 6 novembre, à des rédactions en Irlande et en Bulgarie. De fausses alertes à la bombe ont également affecté des vols commerciaux à travers l'Europe, contraignant certains appareils à se dérouter pour permettre l'évacuation des passagers et les inspections de sécurité. Ces incidents ont parfois donné lieu à des situations incongrues. En France, le pilote irlandais d'un vol Dublin-Rome, dérouté vers la base aérienne d'Évreux, aurait ainsi « refusé d'obtempérer à l'ordre donné d'atterrir sur un aéroport militaire, préférant un aéroport civil », selon le parquet d'Évreux, qui a brandi un possible placement en garde à vue.

USA : une panne dans le système de contrôle du trafic aérien à l'échelle nationale

Le système américain de contrôle du trafic aérien est resté stable samedi après une panne à l'échelle nationale, mais des milliers de vols supplémentaires devraient être annulés alors que les compagnies aériennes s'efforcent de rétablir la situation, a déclaré l'administrateur de la Federal Aviation Administration (FAA), Bryan Bedford.



« Ce matin, le système reste stable et nos partenaires des compagnies aériennes travaillent au rétablissement de leurs opérations », a déclaré Bedford aux journalistes lors d'une conférence de presse conjointe avec le secrétaire américain aux Transports, Sean Duffy.

Selon Bedford, les compagnies aériennes devraient annuler entre 4 000 et 5 000 des quelque 41 000 vols prévus samedi, afin de repositionner les appareils et les équipages immobilisés à la suite de la suspension nationale des vols décrétée vendredi.

« Je pense que le pire est derrière nous, mais nous avons encore un important travail de rétablissement à mener avec l'ensemble des acteurs du secteur aérien », a-t-il déclaré.

Selon Bedford, environ 50 000 vols étaient programmés vendredi. Quelque 30 000 avaient déjà été effectués ou étaient en cours lorsque la FAA a ordonné une suspension nationale des vols vers 15h45, heure de l'Est. Bedford a indiqué que les autorités avaient détecté des instabilités affectant 17 des 22 centres de contrôle du trafic aérien en route de la FAA, les problèmes s'étant propagés aux systèmes radar et de communication.

Duffy a indiqué que la perturbation semblait avoir débuté lors d'opérations de maintenance de routine effectuées par L3Harris, un prestataire de la FAA, dans une installation distante où d'anciennes lignes de télécommunications en cuivre étaient remplacées par des connexions en fibre optique.

L3Harris, qui travaille avec la FAA depuis plus de 20 ans, est propriétaire de l'ancien réseau de télécommunications de l'agence, a-t-il précisé.

Un routeur utilisé dans le cadre de ces opérations de maintenance a commencé à inonder d'autres routeurs de plus de 1 000 tentatives de connexion toutes les quatre à cinq secondes, perturbant ainsi les communications avec les aéronefs et les flux de données radar.

OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2026-2027

Le Président Tebboune salue une justice en première ligne contre la corruption, la spéculation et la drogue

C'est dans le cadre solennel de la Cour suprême, à Alger, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, président du Conseil supérieur de la magistrature, a présidé hier, la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027. Une cérémonie qui n'était pas seulement protocolaire. Dans une allocution forte, le chef de l'État a salué le travail des magistrats, dressé le bilan des réformes, et surtout, tracé la feuille de route d'une justice qu'il veut plus forte, plus rapide et plus intransigeante face à tous ceux qui menacent le pays, son économie et sa jeunesse.

« Je salue hautement tout ce que la justice a accompli pour préserver l'économie, protéger le pays et lutter sans relâche contre la corruption », a indiqué le président de la République dans son allocution. Un hommage appuyé aux femmes et aux hommes de la justice, qu'il a salués pour leur travail d'application de la loi, « avec ce que dictent la conscience vive et l'honneur de la profession ».

UNE JUSTICE RÉFORMÉE, UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Le président de la République s'est également félicité des acquis réalisés à la faveur des réformes qu'a connues, ces dernières années, le secteur de la justice. Des réformes qui, selon lui, « ont créé un environnement propice permettant au système judiciaire de s'acquitter de ses nobles missions en matière de prévention et de répression de la criminalité, de lutte contre la corruption et les dérives, et de protection des valeurs et de l'identité nationales ».

Le chef de l'État a tenu à souligner que le droit algérien est devenu un exemple pour beaucoup de pays. Une affirmation qui traduit sa volonté de montrer que l'Algérie n'importe plus ses lois, mais qu'elle construit son propre modèle, adapté à sa société, à son histoire et à ses défis. Le président a, par ailleurs, salué la transformation numérique opérée par le secteur de la justice, en phase avec les mutations que connaît la société et le monde tout entier. Numérisation des dossiers, audiences à distance, dématérialisation des procédures : la justice algérienne est entrée, elle aussi, dans l'ère du temps réel. Une modernisation qui doit permettre de juger plus vite, de réduire les délais, et de rapprocher le justiciable de son juge.

« IL N'Y A PLUS DE PLACE POUR LES PRATIQUES DE LA ISSABA »

Le moment le plus fort du discours est venu quand le président Tebboune, premier magistrat du pays, a affirmé qu'il n'y a plus de place en Algérie pour les pratiques qui ont prévalu à l'époque de la Issaba, comme le fait de se placer au-dessus de la loi grâce à une fausse influence. La formule est claire. La « chaâouda politique », la sorcellerie politique, comme il l'a appelée, est terminée en Algérie. Personne, quel que soit son nom, sa fortune, ses relations ou son passé, ne peut plus se croire au-dessus de la loi. La justice s'applique à tous, sans exception.

Le président a insisté sur le contexte particulier que traverse l'Algérie. Le pays est dans une phase où la justice doit s'adapter à de nouveaux phénomènes : la propagation des manifestations de cupidité et d'enrichissement par des voies illégales, et tout ce qui menace le tissu social à cause de comportements immoraux. Il a souligné que la majorité honnête souffre désormais face à une minorité corrompue, appelant la justice à jouer son rôle essentiel pour mettre fin à cette hégémonie. Le message est direct : la justice ne doit pas seulement punir, elle doit protéger la majorité silencieuse qui travaille, qui respecte la loi, et qui souffre des agissements d'une minorité qui s'enrichit sur son dos. Pour cela, le chef de l'État a affirmé son souci de garantir l'immunité et la protection des juges à travers le statut fondamental, fidèle à son engagement. Un juge qui a peur ne peut pas juger. Un juge menacé ne peut pas être indépendant. La protection du magistrat est la condition de l'indépendance de la justice.

DES TRIBUNAUX COMMERCIAUX POUR PROTÉGER L'ÉCONOMIE

Le président Tebboune a longuement salué la création des tribunaux commerciaux spécialisés, la qualifiant d'acquis qui renforcera le règlement des litiges dans des délais raisonnables. C'est, selon lui, un pas géant dans le domaine de l'économie nationale.

Il a appelé à renforcer et à consolider l'autorité judiciaire des tribunaux commerciaux. Pourquoi ? Parce que l'économie algérienne est en pleine mutation. Le président l'a rappelé : « Notre économie se dirige vers une liberté totale, tout en tenant compte du caractère social de l'État, ce que nous affirmons toujours ». Mais chaque fois que l'État tente de s'ouvrir économiquement, a-t-il expliqué, des bandes apparaissent pour essayer de prendre leur place au milieu de ces changements. Il faut donc parvenir à une étape qui combine ouverture et contrôle strict de l'économie.

C'est là que la justice commerciale devient centrale. Un investisseur, algérien ou étranger, ne viendra pas si ses contrats ne sont pas respectés, si ses litiges durent dix ans, si un concurrent déloyal peut l'écraser en toute impunité. Des tribunaux commerciaux rapides, spécialisés et compétents, c'est la garantie que l'ouverture économique ne profitera pas aux seuls prédateurs.

DE NOUVELLES LOIS CONTRE LA SPÉCULATION ET L'ATTEINTE AU POUVOIR D'ACHAT



Le président de la République a annoncé l'adoption de nouvelles lois plus strictes pour mettre fin à certaines pratiques négatives qui touchent les Algériens et leur pouvoir d'achat.

« La protection de la classe fragile et de la classe moyenne est le legs des martyrs, et c'est ce sur quoi nous travaillons », a-t-il martelé.

Il a dénoncé ceux qui fabriquent la pénurie pour affamer le citoyen, qui spéculent sur l'huile, le lait, la semoule, les légumes, qui jouent avec la nourriture des Algériens pour s'enrichir. « Les Algériens qui se lèvent comme un seul homme lors des épreuves du pays sont dans une vallée, et ceux qui font du mal aux Algériens dans leur vie quotidienne sont dans une autre vallée », a-t-il lancé.

Le message est sans appel : on ne peut pas être patriote le jour de la crise et spéculateur le reste de l'année. Ceux qui touchent au pain du citoyen touchent à la stabilité du pays. Les nouvelles lois seront plus sévères, plus dissuasives, et appliquées sans faiblesse.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : «L'INONDATION DE L'ALGÉRIE PAR LA DROGUE, UNE VÉRITABLE GUERRE CONTRE NOTRE PEUPLE ET NOTRE JEUNESSE»

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, président du Conseil supérieur de la magistrature, a souligné, dimanche, que l'inondation de l'Algérie par la drogue constitue désormais une véritable guerre, ce qui pourrait amener à cibler la source de fabrication de ces poisons, dans le cadre du droit de légitime défense.

«L'inondation de l'Algérie par la drogue constitue désormais une véritable guerre contre notre peuple et notre jeunesse, mais nous pourrions être amenés à cibler la source de fabrication de ces drogues, dans le cadre du droit de légitime défense», a déclaré le président de la République dans son allocution prononcée lors de la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027 qu'il a présidée à la Cour suprême, en présence de hauts responsables de l'Etat, de membres du Gouvernement et de hauts cadres. «Le terrorisme est désormais instrumentalisé contre l'Algérie et ses voisins, et nous protégerons notre pays et nos voisins grâce à la force de notre Armée nationale populaire», a-t-il fait observer, ajoutant: «Nous avons vaincu le terrorisme dans les moments les plus sombres grâce à nos hommes».

LA VRAIE RICHESSE DE L'ALGÉRIE, C'EST SA JEUNESSE

Le président Tebboune a rappelé une conviction qu'il répète depuis des années : « La vraie richesse de l'Algérie n'est pas dans les richesses énergétiques et minières, mais dans sa jeunesse instruite et universitaire, et c'est pour cela qu'ils visent l'Algérie ».

C'est pour cette jeunesse que la justice doit se battre. Contre la corruption qui lui vole son avenir. Contre la spéculation qui lui vole son pain. Contre la drogue qui lui vole sa vie. Contre la sorcellerie politique qui lui vole sa dignité.

L'année judiciaire 2026-2027 s'ouvre donc sous le signe d'une justice de combat. Une justice qui protège, qui punit, mais surtout qui rassure : il n'y a plus, en Algérie, de place pour ceux qui se croient au-dessus de la loi.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Filière des dattes : l'Algérie dispose de tous les atouts pour dynamiser la production et consolider la place de ses produits sur les marchés internationaux

Des experts en économie et en agriculture ont mis en avant, samedi, le développement notable de la filière des dattes en Algérie ces dernières années, tant en termes de surfaces cultivées que de production et de qualité, soulignant que le pays dispose de tous les atouts pour donner un nouvel élan à cette filière et consolider la place de ce produit sur les marchés internationaux.

A la clôture de la quatrième édition du Salon international des dattes, organisée au Palais des expositions à Alger, l'expert agricole Mustapha Bennaoui a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que cette filière "est en plein essor en Algérie, grâce aux programmes publics qui ont contribué, ces dernières années, à faire évoluer le système oasien traditionnel vers une agriculture moderne à vocation d'investissement, fondée sur l'exploitation de vastes superficies agricoles.

L'Algérie dispose d'un potentiel considérable pour accroître sa production, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour renforcer sa place sur le marché international, notamment face à la demande croissante de dattes algériennes sur plusieurs marchés européens, américains et arabes, ainsi que dans de nombreux pays asiatiques, a-t-il ajouté.

Il a expliqué que cette évolution est due à l'accompagnement des producteurs, notamment à travers la facilitation de l'accès au foncier agricole, le raccordement à l'électricité, l'aménagement de routes et de pistes agricoles, ainsi que le soutien au forage de puits, à la réalisation de réseaux d'irrigation et à l'acquisition de plants de qualité.

L'expert a également mis en évidence les facilités accordées aux producteurs dans le domaine logistique, notamment la mise à disposition de chambres froides grâce à des dispositifs de financement subventionnés, ce qui a contribué à faciliter la commercialisation de la production.

Pour sa part, l'économiste Abdelkader Slimani a estimé que la filière des dattes constitue une richesse économique et alimentaire qui dépasse le cadre de l'activité agricole traditionnelle, au regard de sa contribution à la création d'emplois et au soutien de l'activité économique dans les wilayas du Sud, outre son rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire et l'ouverture de plus larges perspectives aux exportations agricoles.

L'Algérie dispose d'importants atouts compétitifs, dont l'abondance de la production, ainsi que la diversité et la qualité des variétés, notamment la Deglet nour qui jouit d'une place privilégiée sur les marchés internationaux, a-t-il rappelé, mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les industries de transformation et d'exploiter certaines variétés, parallèlement au développement des capacités en matière de stockage, de réfrigération, de conditionnement et de marketing international.

S'agissant de l'exportation, M. Slimani a relevé que les exportations algériennes de dattes sont en constante progression d'année en année, avec une marge considérable pour accroître la contribution de la filière aux exportations hors hydrocarbures et consolider sa présence à l'international.

De son côté, l'expert Laâla Boukhalfa a affirmé que les potentialités naturelles et climatiques de l'Algérie permettaient d'assurer un développement accru de cette filière, à travers l'extension des superficies exploitées.

Il a, en outre, mis en avant l'importance de la diversité variétale dont dispose l'Algérie, notamment la Deglet Nour, la plus prisée à l'échelle mondiale, ainsi que les variétés Ghars, Degla Beïda et Tafzouine, outre d'autres variétés pouvant être valorisées dans les industries de transformation et la production de dérivés de dattes à forte valeur marchande.

L'expert a, par ailleurs, souligné la nécessité de renforcer les volets commercial et marketing, appelant à l'adoption d'une stratégie efficace de promotion du produit national sur les marchés extérieurs, à même de contribuer à l'augmentation des exportations.

SIDÉRURGIE

Bellara et Tosyali, deux locomotives qui tirent l'industrie nationale vers l'exportation

Il y a encore dix ans, l'Algérie importait l'essentiel de son acier. Elle payait en devises des bobines, des ronds à béton, des tubes et des tôles qu'elle aurait pu produire elle-même. Aujourd'hui, la situation s'est inversée.

L'Algérie ne se contente plus de produire pour son marché intérieur. Elle exporte. Elle vend son acier en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient. Et au cœur de cette transformation, deux noms reviennent sans cesse : Bellara à Jijel et Tosyali à Bethioua, dans la wilaya d'Oran.

Ce sont les deux locomotives de la sidérurgie algérienne. Deux complexes géants, deux philosophies complémentaires, mais un même objectif : faire de l'Algérie une puissance sidérurgique, et de l'acier une matière première au service de toute l'industrie nationale, de l'automobile à la fabrication métallique et mécanique.

La preuve la plus récente de cette montée en puissance vient d'Oran. Le Complexe sidérurgique Tosyali, situé à Bethioua, dans l'est de la wilaya d'Oran, a réalisé un nouveau record de production mensuelle, atteignant 235 168 tonnes, a-t-on appris auprès de la direction du Complexe.

Selon la même source, la première unité de réduction directe (DRI-I) du Complexe a enregistré, au cours du mois de septembre dernier, ce niveau de production record, avec une moyenne de 328,9 tonnes par heure.

Ce chiffre n'est pas anodin. « Cette performance dépasse la capacité de production théorique de l'unité, estimée à 312,5 tonnes par heure. Elle surpasse également le précédent record enregistré en septembre 2022, qui s'élevait à 227 739 tonnes», a-t-on précisé.

Autrement dit, Tosyali ne se contente pas d'atteindre ses objectifs. Il les dépasse. Il produit plus que ce que ses installations étaient censées produire. C'est la marque des grands complexes industriels : quand la machine est maîtrisée, quand les équipes sont formées, quand la maintenance est parfaite, on peut aller au-delà des manuels.

Cette réalisation témoigne, selon la même source, du niveau de « compétence, de dévouement et des efforts collectifs » déployés par les équipes du Complexe, ainsi que de leur engagement constant en faveur de l'amélioration des performances opérationnelles, du renforcement de l'efficacité et de la consolidation des bases d'une croissance industrielle durable.

Derrière les tonnes, il y a des hommes et des femmes. Des ingénieurs algériens, des techniciens, des ouvriers qui ont appris à faire tourner l'une des installations les plus complexes au monde. La réduction directe du fer, le DRI, est une technologie de pointe qui permet de produire de l'acier avec moins d'émissions et une meilleure qualité. La maîtriser à ce niveau, c'est prouver que l'Algérie n'est plus un simple pays d'assemblage, mais un pays de production.

L'ACIER ALGÉRIEN CONQUIERT LE MARCHÉ EUROPÉEN AVEC 40 000 TONNES D'EXPORTATION

Produire beaucoup, c'est bien. Vendre à l'étranger, c'est mieux. Car c'est l'exportation qui rapporte des devises, qui crée la réputation et qui prouve la compétitivité.

Par ailleurs, le Complexe a récemment procédé à l'exportation de 40 000 tonnes de produits sidérurgiques vers les marchés européens, au départ du port d'Arzew. Cette opération comprend 20 000 tonnes de bobines d'acier laminé à chaud destinées à la Pologne et 20 000 tonnes de brames d'acier destinées à l'Italie, souligne-t-on.

40 000 tonnes en une seule opération. 20 000 tonnes de bobines vers la Pologne, un pays qui a lui-même une tradition sidérurgique ancienne. 20 000 tonnes de brames vers l'Italie, l'un des plus grands consommateurs d'acier d'Europe.

Vendre de l'acier à la Pologne et à l'Italie, ce n'est pas vendre à n'importe qui. Ce sont des marchés exigeants, avec des normes de qualité très strictes, des contrôles, des certifications. Si Tosyali y parvient, c'est que son acier est au niveau des meilleurs standards européens. C'est une victoire industrielle, mais aussi une victoire d'image : l'acier « Made in Algeria » n'est plus un acier de second choix, c'est un acier qui peut rivaliser avec l'acier turc, chinois ou européen.

Le port d'Arzew, habitué à exporter du pétrole et du gaz, devient ainsi un port d'exportation d'acier. Un symbole fort de la diversification de l'économie algérienne, voulue par les autorités : ne plus dépendre uniquement des hydrocarbures, mais vendre aussi ce que les usines algériennes produisent.

BELLARA À JIJEL, L'AUTRE PILIER

Si Tosyali est le champion de l'exportation vers l'Europe, Bellara, à El Milia dans la wilaya de Jijel, est l'autre pilier de la sidérurgie nationale. Avec une capacité de plusieurs millions de tonnes, ce complexe algéro-qatari est devenu le premier fournisseur de rond à béton, de fil machine et de produits longs pour le marché national.

Bellara a permis à l'Algérie de mettre fin aux importations massives de rond à béton qui coûtaient des milliards de dinars chaque année. Les grands chantiers du pays, logements, autoroutes, barrages, ports, sont aujourd'hui construits avec de l'acier algérien. C'est une question de souveraineté : un pays qui ne produit pas son acier ne peut pas construire son avenir.



Ensemble, Bellara et Tosyali forment un duo complémentaire. L'un est plus orienté vers les produits longs pour le BTP, l'autre vers les produits plats pour l'industrie. L'un sécurise le marché intérieur, l'autre conquiert le marché extérieur. L'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. C'est un maillage industriel qui couvre tout le pays.

L'ACIER, MATIÈRE PREMIÈRE DE TOUTE L'INDUSTRIE NATIONALE

Mais la sidérurgie ne sert pas seulement à exporter ou à construire. Elle sert surtout à nourrir toute l'industrie nationale. L'acier est la matière première de base, sans laquelle rien n'est possible.

Pour l'industrie automobile, d'abord. Une voiture, c'est près d'une tonne d'acier : carrosserie, châssis, moteur, portières. Avec les projets d'usines automobiles en Algérie, à Oran, à Sétif, à Tiaret, avoir un acier local, disponible, à un prix compétitif, est une condition de survie. Sans Tosyali et Bellara, pas de voiture algérienne compétitive.

Pour la fabrication métallique, ensuite. Charpentes, pylônes, hangars, réservoirs, portes, fenêtres, mobilier métallique. Des milliers de PME algériennes vivent de la transformation de l'acier. Quand l'acier est importé, cher et livré en retard, ces PME meurent. Quand il est produit localement, elles peuvent travailler, embaucher, exporter à leur tour.

Pour la fabrication mécanique, enfin. Machines agricoles, pièces de rechange, équipements pour l'agroalimentaire, pour le pétrole, pour l'eau. L'Algérie veut construire ses propres machines, pour ne plus tout importer. Or, une machine, c'est d'abord de l'acier de qualité.

C'est ce cercle vertueux que la sidérurgie algérienne est en train de créer : produire de l'acier en Algérie, le transformer en Algérie, vendre le produit fini en Algérie et à l'étranger.

Hamza B.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

De nouvelles mesures pour soutenir l'investissement et diversifier l'économie

Le projet de loi de finances 2027, qui sera soumis au vote demain lundi à l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit plusieurs nouvelles mesures visant à soutenir l'investissement productif et à renforcer la diversification économique, à travers l'élargissement des incitations accordées aux entreprises et la révision de certaines dispositions fiscales et douanières. Parmi les dispositions proposées pour encourager l'investissement figure la réorganisation de son cadre institutionnel à travers la mise en place de trois organismes chargés de l'investissement : l'Agence nationale de promotion de l'investissement, le Conseil national de l'investissement et le Guichet unique de l'investissement.

Le projet propose également de fixer un plafond aux droits d'enregistrement applicables aux augmentations du capital social des Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) et des Sociétés à responsabilité limitée (SARL), à l'instar des Sociétés par actions (SPA).

Dans le cadre du soutien aux start-up, le texte prévoit de porter à cinq ans, contre deux ans actuellement, la durée de l'exonération de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de l'Impôt sur le revenu global (IRG) au profit des entreprises labellisées "incubateur d'entreprises".

Ces dernières bénéficieraient également d'un taux réduit de droits de douane de 5% sur les équipements importés nécessaires à la réalisation de leurs investissements.

Le projet de loi propose aussi d'exonérer les fonds d'investissement, créés en vertu de conventions internationales, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une durée de dix ans à compter du début de leur activité.

Dans le même contexte, le texte prévoit de relever de 5% à 10% le plafond de déduction des dépenses supportées par les entreprises, lors de la détermination du résultat fiscal, au titre des investissements liés au développement de l'hydrogène vert, aux opérations de boisement et de reboisement, ainsi qu'aux projets de production et de valorisation des énergies renouvelables.

Par ailleurs le projet propose une exonération fiscale temporaire de dix ans au titre de l'Impôt sur le revenu global (IRG), de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et des droits d'enregistrement au profit des produits, des revenus et des plus-values résultant de la cession de titres émis par les organismes de placement collectif en capital-risque et les fonds communs de placement spécialisés, ainsi que des revenus perçus par les sociétés de gestion et les dépositaires relevant de ces organismes et fonds.

Cette mesure s'étendrait également aux sociétés d'investissement en capital-risque, les opérations de souscription, de cession et de transfert portant sur les titres émis par les organismes de placement collectif en capital-risque et les fonds d'investissement spécialisés, ainsi que les contrats, conventions et opérations réalisés par ces organismes et fonds.

DIVERSES FACILITÉS DOUANIÈRES ET FISCALES

Le projet propose également une réduction de 30% de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pendant cinq ans au profit des entreprises non cotées en Bourse dans lesquelles un organisme de placement collectif en capital-risque ou un fonds commun de placement spécialisé détient au moins 30% du capital ou des droits de vote.

Parmi les autres mesures figure l'élargissement du champ d'application de l'exonération de la taxe de domiciliation bancaire aux opérations de fret maritime et aérien, à l'importation de services dans le cadre du dispositif d'encouragement à l'investissement, ainsi qu'aux services fournis et consommés hors d'Algérie par les entreprises du secteur des hydrocarbures dans le cadre de leurs activités d'exportation.

Concernant les investissements dans le secteur agricole, le projet de loi prévoit d'appliquer un taux réduit de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 9% aux plateaux alvéolés pour semis, aux pots de culture en plastique perforés, aux tuyaux d'irrigation goutte-à-goutte et aux films géomembranes destinés à un usage agricole.

Afin d'encourager la production d'huile brute de soja, le PLF propose de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, le délai accordé aux importateurs et aux transformateurs de cette matière première pour lancer sa production locale ou s'approvisionner sur le marché national.

En matière de renforcement de la conformité fiscale, de transparence et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le projet de loi prévoit plusieurs mesures, dont la mise en place d'un dispositif exceptionnel de régularisation fiscale volontaire destiné aux personnes physiques résidant en Algérie et non identifiées fiscalement. Cette régularisation s'effectuerait au moyen d'un prélèvement fiscal libératoire unique au taux de 12%.

S'agissant des mesures douanières destinées aux investisseurs, le PLF 2027 propose de permettre aux services des douanes d'accorder le statut d'"exportateur agréé" aux opérateurs économiques réalisant régulièrement des opérations d'exportation depuis l'Algérie, dans le cadre des conventions ou accords commerciaux internationaux prévoyant des préférences tarifaires conclus par l'Algérie.

R.N.

DZAIR DIGITAL SERVICES

En quatre mois, la numérisation a changé la vie des Algériens

Il y a encore quelques années, extraire un simple document administratif en Algérie rimait avec files d'attente interminables, déplacements, photocopies et parfois, journées entières perdues. Aujourd'hui, un clic suffit. Quatre mois après son lancement, le Portail national des services numériques gouvernementaux, Dzair Digital Services, est en train de réussir ce que beaucoup pensaient impossible : réconcilier l'Algérien avec son administration.

Lancée le 5 juillet dernier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la plateforme suscite l'intérêt de beaucoup d'Algériens. Et les chiffres le prouvent. Selon Hacene Derrar, expert auprès du Haut-Commissariat à la numérisation (HCN), près de deux millions d'Algériens sont déjà inscrits sur ce portail.

Premier invité de la semaine de l'émission « L'Invité du jour » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, hier, Derrar a indiqué que le Portail national des services numériques connaît un intérêt grandissant. Une dynamique qui ne faiblit pas, bien au contraire.



DEUX MILLIONS D'INSCRITS, ONZE MILLIONS DE VISITEURS

Aujourd'hui, la plateforme regroupe 71 services numériques. Elle compte près de deux millions d'inscrits, a rapporté l'intervenant. Plus impressionnant encore, le portail a connu onze millions de visiteurs depuis sa mise en ligne et plus de 900 000 documents numériques ont été extraits de cette plateforme.

Onze millions de visites en quatre mois. Cela veut dire que des millions d'Algériens, à Alger, à Oran, à Constantine, à Tamanrasset, comme dans les plus petits villages, sont allés voir, tester, essayer. Et que près de 900 000 d'entre eux ont réussi à obtenir un document officiel sans se déplacer, sans attendre, sans payer un intermédiaire.

« Ces chiffres dénotent de l'intérêt qu'accorde le citoyen à la numérisation et aux services numériques qui permettent une très grande facilitation, un accès rapide aux services avec moins de coûts et moins de charges. Donc ça facilite énormément la vie du citoyen », a déclaré M. Derrar.

C'est là toute la révolution. La numérisation n'est plus un slogan, un discours de colloque ou un projet pour l'avenir. Elle est devenue un geste quotidien. Un étudiant qui extrait son document, un retraité qui vérifie son dossier, un entrepreneur qui lance une démarche sans quitter son bureau. Pour la première fois, l'administration vient au citoyen, et non l'inverse.

UN DOCUMENT NUMÉRIQUE QUI A LA MÊME VALEUR QUE LE PAPIER

Mais comme toute révolution, celle-ci se heurte encore à des résistances. Certains citoyens se plaignent que certaines administrations refusent encore les documents délivrés par le Portail national des services numériques. Un réflexe ancien, hérité de l'époque du papier, du cachet et de la signature manuscrite. Interpellé sur cette question, M. Derrar a été très clair. Il a expliqué que le document numérique issu du Portail national a la même valeur juridique qu'un document normal. «L'administration n'a pas le droit de refuser un document numérique issu du Portail national », a-t-il prévenu.

Le message est sans ambiguïté. Il n'y a pas de document de seconde catégorie. Il n'y a pas de citoyen de seconde catégorie qui utiliserait le numérique. Le document téléchargé sur Dzair Digital Services est un document officiel, authentique, légal.

Dans le cas contraire, l'orateur a révélé que le HCN a mis en place sur son portail un espace dédié à la formulation de réclamations. Ce dernier permet aux citoyens de renseigner les informations sur le document en question et sur l'administration qui l'a refusé. Ils peuvent aussi télécharger ledit document et suivre leur réclamation.

C'est une nouveauté majeure. Le citoyen n'est plus seul face à un guichet qui lui dit « non ». Il a désormais un outil pour signaler, pour prouver, pour suivre. L'administration qui refuse un document numérique devra s'expliquer. La transparence devient une arme contre la bureaucratie.

Profitant de cette tribune, M. Derrar a tenu à rappeler que tous les secteurs ont été instruits par le Premier ministre afin que les documents numériques extraits de cette plateforme soient reconnus. Il a, en outre, fait savoir que le HCN a mis en place un outil qui permet à toute administration l'authentification de ce document.

Autrement dit, aucune administration ne peut plus dire « je ne sais pas si ce document est vrai ». Elle a les moyens de le vérifier en quelques secondes. Le doute n'est plus une excuse.

FORMER LES CADRES POUR RÉUSSIR LA TRANSITION

La réussite de Dzair Digital Services ne dépend pas seulement des citoyens. Elle dépend aussi, et surtout, des fonctionnaires qui doivent l'accepter, l'utiliser et la promouvoir.

C'est pour cela que, dans le but d'accompagner les administrations et les différents secteurs pour réussir cette transition, l'invité de la Chaîne 3 a indiqué que le HCN a organisé le 2 novembre passé une formation destinée aux cadres afin de les initier à l'utilisation de ce dispositif d'authentification du document.

Il ne s'agit pas de punir, mais de former. Beaucoup de cadres n'ont jamais travaillé avec le numérique. Ils ont peur de se tromper, peur de valider un faux document, peur de perdre leur poste. La formation est la réponse à cette peur. Quand on comprend l'outil, on n'en a plus peur.

Selon l'intervenant, le HCN a organisé également, le 10 novembre écoulé, une journée d'information destinée à l'adoption de documents numériques, à laquelle ont pris part des représentants de pratiquement tous les secteurs.

Tous les secteurs étaient autour de la même tables : santé, éducation, intérieur, finances, justice. Le signal est fort : la numérisation n'est pas l'affaire d'un seul ministère, c'est l'affaire de tout l'État.

VERS UNE ALGÉRIE SANS PAPIER

En quatre mois, Dzair Digital Services a prouvé une chose essentielle : les Algériens veulent du numérique. Ils ne sont pas en retard, ils ne sont pas réfractaires. Quand on leur propose un service simple, rapide et utile, ils l'adoptent massivement.

Les deux millions d'inscrits ne sont qu'un début. Avec 71 services aujourd'hui, la plateforme est appelée à en accueillir beaucoup plus : état civil, logement, emploi, impôts, santé, éducation. L'objectif, à terme, est clair : une Algérie où le citoyen n'aura plus besoin de se déplacer pour prouver qui il est, où il habite, ou ce qu'il a fait.

Reste un défi majeur : la généralisation. Il faut que le document numérique soit accepté partout, dans toutes les wilayas, dans toutes les communes, dans tous les guichets, sans exception. Il faut que la connexion internet soit stable partout. Il faut que les plus âgés, les plus éloignés, ceux qui n'ont pas de smartphone, ne soient pas exclus de cette révolution.

Mais le cap est pris. Avec Dzair Digital Services, l'Algérie est entrée de plain-pied dans l'ère du temps réel. L'administration n'est plus un lieu où l'on attend. Elle devient un service que l'on porte dans sa poche.

Hamza B.

LA NOUVELLE VILLE DE BOUINAN S'AFFIRME COMME UN PÔLE ÉCONOMIQUE

Cette cité confirme son statut de moteur économique et de destination privilégiée pour les investisseurs

La nouvelle ville de Bouinan, située à l'est de la wilaya de Blida, s'affirme comme un pôle économique et d'investissement prometteur majeur avec plus de 250 hectares dédiés aux activités commerciales, à la santé, à la technologie, aux loisirs et aux centres commerciaux type Park Mall), avec l'objectif de générer plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Le projet intègre également des équipements publics, des espaces verts, des boulevards, des projets de transport (comme le tramway) et des infrastructures socioculturelles et de santé. Et il se trouve que ce projet de développement repose sur la création de 8 pôles d'investissement spécialisés qui, une fois opérationnels, devraient générer, selon les responsables locaux, jusqu'à 60.000 emplois directs et indirects.

LES HUIT PÔLES D'INVESTISSEMENT PROGRAMMÉS

Les pôles d'investissement programmés au nombre de huit, couvrent divers secteurs à savoir : celui des affaires et commerce, de la santé, des centres commerciaux («Park Mall»), de la technologie, du multimédia, de la recherche et développement, ainsi que des loisirs et des divertissements. S'y ajoutent un pôle agro-forestier et un parc agricole.

La superficie totale de ces espaces est estimée à environ 256 hectares, répartis en plus de 116 lots destinés à accueillir des activités économiques variées, selon les données communiquées précédemment par les services de l'industrie de la wilaya.

Et pour la mise en pratique de ces pôles, le wali délégué, Mohamed Noui, a présidé, récemment, une réunion de coordination avec les différentes instances concernées avec l'ordre du jour ayant porté sur l'investissement, la formation, l'emploi et les perspectives de développement.

Cette rencontre a permis d'échanger des points de vue sur les problèmes et obstacles rencontrés et, surtout, sur les mécanismes susceptibles d'accélérer le rythme du développement local.

Au cours de la réunion, il y a eu constat du retard pris dans la concrétisation de ces projets dont principalement celui lié aux procédures de régularisation foncière des terrains qui leur sont alloués.

C'est donc pourquoi, des démarches sont actuellement en cours pour régulariser la situation et préparer les mesures concrètes permettant la remise des assiettes foncières aux investisseurs dans les mois à venir, et ainsi pouvoir passer à la phase de réalisation effective.

LA FORMATION ET L'EMPLOI, POINTS D'APPUI POUR L'INSERTION DES JEUNES

Pour concrétiser ces deux projets avec l'accompagnement des investisseurs, les représentants des organismes concernés ont passé en revue les mécanismes de soutien et les facilités disponibles. C'est ainsi qu'il faut noter la présence du guichet unique décentralisé de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), ainsi que du Centre de développement de l'entrepreneuriat de l'Université de Blida 1.

Et ce sont ces structures qui jouent le rôle clé dans l'accompagnement des porteurs de projets et la simplification des procédures administratives et de financement.

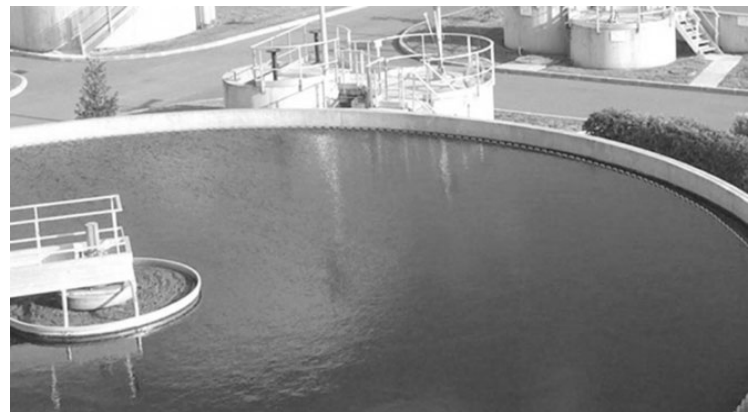
La réunion a également abordé le rôle de la formation professionnelle et de l'emploi en mettant l'accent qui a été mis sur la nécessité d'anticiper les besoins en main-d'œuvre qualifiée des pôles d'investissement et d'adapter les spécialités de formation à la nature des activités qui y seront implantées, garantissant ainsi de meilleures perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes.

Saïd Ben

KHENCHELA :

Réception de la station d'épuration de Chechar prochainement

En cours de réalisation dans la commune de Chechar, la Station d'Épuration des eaux polluées (STEP) sera officiellement réceptionnée «avant la fin de l'année en cours», selon le directeur de l'Hydraulique de la wilaya de Khenchela, Rachid Benachour. Entamés en août 2023, les travaux de réalisation de cette infrastructure affichent aujourd'hui un taux d'avancement physique de 98 %, ce qui permet d'envisager sereinement sa livraison avant la fin de l'année 2026. Selon les précisions fournies par Rachid Benachour, l'entreprise chargée de l'exécution du projet a entamé, dès le début de ce mois de novembre, la phase des essais techniques. Parallèlement, les équipes procèdent à la mise en place des ouvrages de répartition, des vannes ainsi que des équipements indispensables au bon



fonctionnement de la station. Inscrit dans le cadre du programme complémentaire de développement décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au profit de la wilaya de Khenchela, ce projet d'utilité publique a nécessité une enveloppe financière de 160 milliards de centimes. Sur le plan technique et architectural, ce complexe comprend un siège administratif, une salle de contrôle, un laboratoire et des bureaux, en plus des installations techniques dédiées au traitement des eaux usées. Le réseau d'assainissement rattaché à l'ouvrage intègre notamment 8 500 mètres linéaires de canalisations de différents diamètres et quatre stations de relevage destinées à acheminer et traiter les rejets liquides provenant des différentes cités résidentielles de la localité. Une fois mise en service, cette nouvelle station assurera la collecte quotidienne de 7 300 mètres cubes d'eaux usées, lesquelles seront filtrées et épurées selon des procédés techniques modernes. Outre son impact décisif dans l'élimination des risques de pollution des nappes phréatiques, la lutte contre les maladies à transmission hydrique et la préservation de l'environnement, cette STEP contribuera directement au développement agricole local. A noter enfin que les eaux traitées seront en effet orientées vers l'irrigation des périmètres agricoles de la région, offrant ainsi une ressource hydrique précieuse aux exploitants.

STATION DE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER DE DAHRA (CHLEF)

Le P-DG de Sonatrach satisfait de l'état d'avancement du chantier

Le président-directeur général du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, a effectué une visite de terrain au chantier de réalisation de la station de dessalement de l'eau de mer de Dahra, dans la commune d'El Marsa, wilaya de Chlef. D'une capacité de production de 300.000 m³ par jour, cette infrastructure est destinée à renforcer l'approvisionnement en eau potable à plus de trois millions d'habitants dans quatre wilayas. Dans un communiqué rendu public à cette occasion, Sonatrach a indiqué que cette visite, effectuée en présence d'une délégation de cadres dirigeants du groupe, s'inscrit dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des travaux de réalisation de cette infrastructure stratégique. Le PDG du groupe a été accueilli par le wali de Chlef, Brahim Ghmired, ainsi que par les premiers responsables des deux filiales chargées de la mise en œuvre du projet, à savoir Lahcen Bada, PDG d'Algerian Desalination Company (ADC), et Benyoucef Mammeri, PDG de l'Entreprise nationale de grands travaux pétroliers (ENGTP). À l'issue de cette visite, Nour Eddine Daoudi a salué l'état d'avancement du chantier, dont le rythme de réalisation demeure conforme au calendrier prévisionnel. Il a, toutefois, insisté sur la nécessité de respecter rigoureusement les délais contractuels, appelant à assurer un suivi permanent des travaux et à veiller à la qualité de leur exécution. Il a, également, souligné l'importance d'une coordination étroite entre l'ensemble des intervenants afin de garantir la livraison du projet dans les échéances fixées, indique le même communiqué. Confiée à l'ENGTP, sous la supervision d'Algerian Desalination Company (ADC), les deux entités étant des filiales de Sonatrach, la réalisation de la station de Dahra revêt une importance particulière pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Avec une capacité pouvant atteindre 300.000 m³ par jour, cette infrastructure permettra de desservir plus de trois millions d'habitants dans les wilayas de Chlef, Médéa, Aïn Defla et Tissemsilt, dans un rayon de 150 à 250 kilomètres. En effet, cette nouvelle infrastructure intervient dans un contexte marqué par les enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la wilaya de Chlef, qui dispose de ressources hydriques diversifiées.

LA CNAS À OUARGLA :

Un séminaire régional sur la prévention des cancers professionnels

La prévention des risques liés à l'exposition aux agents cancérogènes en milieu professionnel était au centre d'un séminaire régional consacré à l'identification, l'évaluation et aux moyens de prévention des cancers professionnels, a été organisé à l'initiative de l'agence locale de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Abrité par l'hôtel Lynatel Palace, ce rendez-vous scientifique, placé sous le slogan «Cancers professionnels : identification, évaluation et moyens de prévention», s'est déroulé sous la supervision du wali Abdelghani Filali. Cette rencontre a réuni des cadres, des spécialistes et des représentants de sept wilayas relevant de la région sud-est, notamment des oncologues, des médecins du travail, ainsi que des représentants des employeurs et des différents acteurs intervenant dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Les travaux ont, notamment porté sur l'identification des substances et des facteurs cancérogènes présents dans les environnements professionnels, ainsi que sur les mécanismes permettant d'évaluer le degré d'exposition des travailleurs aux risques chimiques et physiques dans les différents secteurs d'activité.

Les intervenants ont également abordé la question du dépistage, du suivi médical périodique et du diagnostic précoce, afin de mieux établir le lien de causalité entre l'exposition professionnelle et l'apparition de certaines pathologies.

Les spécialistes ont, par ailleurs, souligné la particularité de certaines maladies professionnelles, dont les manifestations peuvent survenir plusieurs années après l'exposition aux agents cancérogènes, parfois jusqu'à 40 ans plus tard, ce qui renforce l'importance de la prévention et de la surveillance médicale à long terme. Intervenant à cette occasion, le directeur de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à la CNAS, le Dr Djamel Matari, a souligné l'importance de la protection des travailleurs contre les risques cancérogènes auxquels ils peuvent être exposés dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Il a indiqué que, parmi les treize facteurs cancérogènes recensés dans le monde, cinq entretiennent un lien direct avec l'environnement professionnel, précisant que certaines catégories de travailleurs demeurent exposées à des substances dangereuses.

POUR MODERNISER LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE À BOUIRA :

Des investissements engagés

En dépit des opérations et des différents projets engagés pour sa réhabilitation et sa rénovation, la situation demeure préoccupante, particulièrement au chef-lieu de wilaya de Bouira. Les fuites récurrentes et les défaillances des canalisations affectent le fonctionnement du réseau et soulignent la nécessité de renouveler les infrastructures les plus anciennes. Les pertes enregistrées donnent la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés les services de l'Algérienne des eaux (ADE). Selon des données communiquées antérieurement par cette entreprise, une vingtaine de fuites sont recensées quotidiennement, entraînant la perte d'importants volumes d'eau potable.

Pour remédier à ces défaillances, plusieurs entreprises ont été retenues, pour réaliser des opérations de réparation et de réhabilitation des conduites dégradées. Le problème ne se limite pas au chef-lieu de wilaya. Plusieurs localités et agglomérations de Bouira sont également confrontées à des défaillances similaires sur leurs réseaux d'alimentation.

À Lakhdaria, Aïn Bessam ou encore Sour El-Ghozlane, le vieillissement des conduites et les ruptures récurrentes compliquent la distribution de l'eau potable.

Ces situations appellent des interventions qui ne doivent pas se limiter aux réparations ponctuelles, mais s'inscrire dans un programme de renouvellement des réseaux les plus dégradés. À ces contraintes s'ajoutent les dégradations provoquées par certaines entreprises intervenant dans le cadre d'autres travaux d'aménagement et de réalisation de projets. Les opérations de terrassement et les interventions sur la voirie occasionnent parfois des dommages aux canalisations, provoquant de nouvelles fuites et des perturbations dans l'alimentation, a-t-on expliqué.

Cette situation souligne la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents intervenants et les services de l'ADE, avant et pendant l'exécution des travaux. Des investissements ont été mobilisés par les pouvoirs publics pour moderniser les réseaux de distribution et améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable.

CHAMBRE DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS DE TIZI OUZOU:

35 artisans honorés

En collaboration avec la direction locale du tourisme et de l'artisanat, la chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya de Tizi Ouzou a, en effet, mis à profit la clôture des festivités célébrant la journée nationale de l'artisanat pour honorer, à la maison de la culture Mouloud Mammeri, 35 artisans admis à la retraite après de longues années à perpétuer et à préserver le patrimoine matériel national. Les artisanes et artisans honorés ont passé leur vie et vécu leur passion et leur métier dans la bijouterie pour 6 d'entre eux, dans la poterie (8), l'habit traditionnel (8), le tapis (6), la broderie (3), le gâteau traditionnel (2), la vannerie (1) et enfin un dans le fer forgé venu du village d'Ihitoussen, dont les forgerons se sont implantés à travers tous les pays. « Ce n'est là qu'une reconnaissance pour ces artisans qui ont porté à bras le corps ces métiers durant un demi siècle pour certaines et certains d'entre eux. Non seulement, ils étaient passionnés mais surtout convaincus de ce qu'ils faisaient sans rechigner devant les difficultés, et Dieu seul sait qu'elles étaient très nombreuses », nous dit Azzedine Abdous, le directeur de la CAM. « Mieux, elles et ils ont réussi à transmettre leur savoir-faire à des générations après avoir porté haut le flambeau laissé par leurs aînés », ajoute Said Habi, le chef de service du département artisanat à la direction du tourisme et de l'artisanat.

POURSUITE DE LA RÉPRESSION DES VOIX SAHRAOUIES AU MAROC :

4 étudiants lourdement sanctionnés

La justice marocaine a franchi une nouvelle étape dans la restriction des libertés fondamentales en prononçant, vendredi dernier, de lourdes peines à l'encontre de 4 étudiants sahraouis.



Le tribunal de Rabat a condamné Mohamed Lamrabat, Ibrahim Babit, Salah Eddine Essabar et El Hocine Chihab à 2 ans de prison ferme, assortis d'une amende de 15.000 dirhams chacun. Les jeunes militants avaient été interpellés le 12 octobre dernier alors qu'ils participaient à un rassemblement pacifique devant le siège de l'administration pénitentiaire à Rabat. Cette mobilisation répondait à l'appel des familles des détenus politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik, alors en grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de détention. Pour les organisations sahraouies de défense des droits humains, ce verdict illustre une politique systématique d'intimidation du Makhzen visant à museler l'activisme estudiantin et syndical dans les universités marocaines. Elles dénoncent une arrestation arbitraire entachée de graves irrégularités procédurales, portant atteinte à la présomption d'innocence ainsi qu'aux engagements internationaux ratifiés par Rabat, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Face à ces dérives judiciaires répétées, les instances internationales et onusiennes réitèrent l'urgence d'ouvrir l'accès aux observateurs indépendants afin d'enquêter dans les prisons marocaines et les territoires occupés, condition indispensable pour mettre fin à l'impunité et protéger les militants pacifiques.

LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES DÉTENUS SAHRAOUIS

L'Association dénonce les peines de prison prononcées à l'encontre d'étudiants sahraouis

La Ligue pour la protection des détenus sahraouis dans les prisons de l'occupation marocaine a dénoncé samedi les "peines injustes" prononcées à l'encontre de quatre étudiants sahraouis, exigeant leur libération immédiate. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse sahraouie (SPS), la Ligue a dénoncé les condamnations prononcées à l'encontre des étudiants sahraouis, ainsi que l'interdiction faite aux avocats internationaux, aux défenseurs des droits humains et aux observateurs d'accéder au tribunal pour suivre leur procès. La ligue a dénoncé les peines prononcés à l'encontre des étudiants, à savoir deux années d'emprisonnement ferme pour chacun d'entre eux, assorties d'amendes, appelant au respect du droit à un procès équitable, à l'indépendance de la justice et le respect des droits de la défense. Elle a, par ailleurs, exhorté les organisations et instances internationales de défense des droits humains, en particulier les mécanismes des Nations unies chargés des droits de l'Homme, à assurer le suivi de l'affaire de ces étudiants, à surveiller les conditions de leur procès et à exercer des pressions afin de garantir le respect de leurs droits fondamentaux et d'œuvrer à leur libération. Le tribunal de première instance de Rabat avait prononcé, vendredi, des peines à l'encontre des quatre étudiants sahraouis, arrêtés le 12 octobre dernier à la suite de leur participation à un sit-in pacifique organisé à l'appel des familles des détenus du groupe de Gdeim Izik, en solidarité avec les prisonniers qui observaient alors une grève de la faim. Les peines prononcées consistent en deux années d'emprisonnement ferme pour chacun des détenus assorties d'une amende de 15.000 dirhams par personne. Selon le communiqué, ces arrestations et condamnations s'inscrivent dans le cadre des pratiques du régime du Makhzen visant à restreindre les droits et libertés fondamentaux, dans un contexte marqué par des inquiétudes croissantes quant au respect des garanties d'un procès équitable, particulièrement dans les affaires à caractère politique impliquant des étudiants et des militants sahraouis. La Ligue a estimé que l'encerclement du tribunal et l'interdiction faite aux avocats, aux observateurs et aux défenseurs des droits humains de suivre le déroulement de l'audience constituent une "atteinte grave" aux garanties du contrôle des droits humains sur le fonctionnement de la justice et soulèvent de "sérieuses interrogations".

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS :

3 milliards de dinars en Tunisie, où vont les capitaux et les 11 363 emplois ?

La Tunisie a attiré plus de 3 milliards de dinars d'investissements internationaux en neuf mois. Mais derrière ce montant en progression, une question intéresse surtout les citoyens : où va cet argent et combien d'emplois produit-il réellement ? Selon les nouvelles données de la FIPA, les investissements directs hors énergie ont donné lieu à 710 opérations et à 11 363 créations d'emplois à fin septembre 2026. L'industrie capte l'essentiel des capitaux et la France reste le premier pays investisseur. Les statistiques ont été publiées samedi 14 novembre par l'Agence de promotion de l'investissement extérieur (FIPA-Tunisia). Elles portent sur les neuf premiers mois de 2026, et non sur l'ensemble de l'année. Elles permettent de mesurer la progression des flux, mais n'offrent pas à elles seules une carte détaillée des emplois par gouvernorat.

L'essentiel à retenir :

3 014,2 millions de dinars (MD) d'investissements internationaux entre janvier et septembre 2026, soit +14,4 % par rapport aux neuf premiers mois de 2025 ; 2 983,2 MD d'investissements directs internationaux ; le reste, soit 31,0 MD, correspond aux investissements de portefeuille ; 710 opérations hors énergie pour 2 368,3 MD, auxquelles la FIPA associe 11 363 emplois créés et 70,9 % des IDE vont aux industries manufacturières, contre 20,6 % à l'énergie.

PLUS DE 3 MILLIARDS DE DINARS : UNE HAUSSE DE 14,4 % SUR UN AN

Le montant de 3 014,2 MD est en progression de 14,4 % par rapport à janvier–septembre 2025. La hausse atteint 49,2 % par rapport aux neuf premiers mois de 2024 et 62,7 % par rapport à la même période de 2023. Ces pourcentages ne comparent pas des années complètes : ils portent, dans chaque cas, sur les neuf premiers mois de l'année. Cette précision compte, car une comparaison avec douze mois de 2025 ou une prévision annuelle de 2026 pourrait donner une lecture trompeuse. Dans le total de cette année, les investissements directs internationaux représentent 2 983,2 MD. Ils regroupent des apports liés à des entreprises et à leurs activités, distincts des investissements de portefeuille, qui représentent 31,0 MD. Autrement dit, l'essentiel des flux comptabilisés relève de l'investissement direct.

L'INDUSTRIE REÇOIT PLUS DE SEPT DINARS D'IDE SUR DIX

La répartition sectorielle permet de comprendre où sont dirigés ces capitaux. Les industries manufacturières concentrent 70,9 % des investissements directs internationaux au cours de la période, devant l'énergie à 20,6 %, les services à 6,7 % et l'agriculture à 1,8 %. Ces parts ont pour base les 2 983,2 MD d'IDE, et non le total des investissements internationaux incluant le portefeuille.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES IDE À FIN SEPTEMBRE 2026

Industries manufacturières : 70,9 %, ; Énergie : 20,6 % ; Services : 6,7 % et Agriculture : 1,8 %. Total : 100 % des IDE, selon les parts arrondies publiées. Cette concentration industrielle est un signal important pour l'appareil productif : elle montre que les projets manufacturiers restent le premier point d'entrée des capitaux étrangers. Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, de déterminer les branches industrielles qui recrutent le plus ni les régions qui bénéficient le davantage des nouveaux investissements.

11 363 EMPLOIS : CE QUE COUVRE EXACTEMENT CE CHIFFRE

La FIPA précise qu'en excluant l'énergie, les investissements directs ont permis la concrétisation de 710 opérations, représentant un montant de 2 368,3 MD. Ces opérations sont associées à 11 363 nouveaux emplois selon le bilan de l'agence. Il ne faut donc pas attribuer les 11 363 emplois à l'ensemble des 3 014,2 MD : le décompte de l'emploi concerne un périmètre plus limité. Il ne faut pas davantage interpréter les 710 opérations comme 710 nouvelles entreprises indépendantes ou les 11 363 emplois comme autant de postes actuellement proposés aux candidats. Une opération peut correspondre à un projet ou à une extension d'activité. Le chiffre publié donne une mesure agrégée des emplois associés aux investissements, sans détailler dans cette synthèse la proportion exacte de recrutements déjà effectués, les qualifications recherchées ou la répartition des postes entre gouvernorats. Le calcul donne environ 16 emplois par opération en moyenne (11 363 ÷ 710). Il ne s'agit pas de la taille réelle d'un projet type : certaines opérations peuvent représenter de lourds montants avec peu d'emplois, alors que d'autres sont plus intensives en main-d'œuvre.

MAURITANIE :

La Confrérie Qadiriyya organise un colloque scientifique à Nouakchott

Les travaux du colloque scientifique organisé par le Califat général de la confrérie Qadiriyya en Afrique de l'Ouest ont débuté à Nouakchott. Ce colloque vise à mettre en exergue le rôle religieux, scientifique et éducatif de la confrérie Qadiriyya dans la diffusion des enseignements de l'Islam, la consolidation des valeurs de modération, de tolérance et de fraternité, ainsi que le renforcement des liens spirituels et sociaux entre ses adeptes. Il entend également faire connaître le riche patrimoine scientifique et soufi. Dans un mot prononcé, à cette occasion, le secrétaire général du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Beytoullah Ould Ahmed Lessoued a souligné l'intérêt qu'accorde le le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani aux initiatives scientifiques et religieuses, en reconnaissance du rôle des oulémas, des érudits et des confréries soufies dans l'éducation spirituelle, la purification des âmes, le renforcement de la cohésion nationale et la diffusion des valeurs de modération et de tolérance. Il a également rappelé le rôle historique de la Mauritanie dans la diffusion du savoir, de la connaissance et de l'éducation spirituelle dans les différentes régions d'Afrique. M. Beytoullah Ould Ahmed Lessoued a également réaffirmé la disponibilité du département des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel à accompagner les initiatives visant à promouvoir le savoir, à consolider les valeurs vertueuses et à renforcer les échanges et les liens de rapprochement entre les peuples. De son côté, M. El Wely Ebatne, porte-parole du Khalife général de la confrérie kadriyya en Afrique de l'Ouest a indiqué que la confrérie va organiser du 19 novembre 2026 au11 janvier 2027 une tournée de sensibilisation et de prédication (Daew'a) qui couvrira plusieurs centres de la confrérie Qadriyya dans différentes régions du Sénégal, avant de s'achever dans la capitale, Dakar. Il a précisé que cette tournée constitue une tradition spirituelle et sociale profondément ancrée, visant à renforcer les liens entre le Khalife et les disciples de la confrérie. Elle sera marquée, affirme-t-il, par l'organisation de séances d'enseignement religieux et d'évocation de Dieu (dhikr), de rencontres consacrées à la syra du Prophète (Paix et Salut sur Lui), ainsi que des séances de récitation du Saint Coran. Dans leurs interventions, le président de la Fédération des disciples de la confrérie Qadriyya à Nouakchott et le président de la Confédération de la confrérie Qadriyya au Sénégal ont souligné le rôle de cette voie spirituelle dans la diffusion du savoir religieux, la revitalisation des séances de dhikr, ainsi que dans le renforcement des liens et de la coopération entre ses disciples et ses différents centres. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Khalife général de la confrérie khadriyya, Cheikh Abdoul Aziz Ould Cheikh Ayah, de plusieurs autorités administratives et sécuritaires de la wilaya de Nouakchott Sud, ainsi que de l'ambassadeur du Sénégal en Mauritanie.

AGRICULTURE EN ALGÉRIE :
APPROCHE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE SECTORIELLE

Quels parcours alternatifs d'évolution?

Par : Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome



1. Contexte :

Disons en prélude que les projections de la FAO et d'autres organisations spécialisées estiment que la demande alimentaire mondiale devrait doubler à l'horizon 2050, avec un accroissement supplémentaire de la population estimé à 3,2 milliards de personnes. Ceci exige une augmentation de la production de l'ordre de 60% et près de 100% dans les pays en développement si les tendances se confirment pour répondre aux besoins alimentaires des populations [1]. Ces éléments de prospective posent toute la problématique de la capacité des pays à produire plus avec moins de ressources de sorte que le défi alimentaire pour les années à venir devra consister à trouver la bonne formule pour améliorer la production et répondre à l'accroissement de la demande sociale avec un moindre coût et de manière durable.

Le rapport sur "Les Perspectives agricoles 2022-2031", de la FAO et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), estime que lors des décennies à venir, le secteur agroalimentaire mondial sera confronté à de grands défis, en particulier le besoin de nourrir durablement une population qui ne cesse de croître, par les menaces et les incidences des changements climatiques, ainsi que par les conséquences économiques et les perturbations de l'approvisionnement alimentaire dues aux conflits géopolitiques"[2].

Ceci se déroule au moment où les systèmes alimentaires et agricoles devraient, à l'avenir, être touchés par des tendances qui pourraient compromettre leur durabilité, car une pression devrait s'exercer sur les ressources naturelles corrélativement avec les mesures intenses des productions et les aléas de l'environnement. On estime, d'autre part que l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture sera en butte à des incertitudes qui soulèvent de sérieuses préoccupations en matière de performances et de durabilité, lesquelles incertitudes s'articulent autour de la croissance démographique, des choix alimentaires, des progrès technologiques, de la distribution des revenus, de la situation des ressources naturelles, des changements climatiques et quelques autres encore.

Au même temps, il est pensé qu'une croissance démographique conjuguée à une augmentation des revenus tendra à faire accroitre la demande en produits agricoles et à modifier les préférences alimentaires des populations, à un moment où la production agricole sera limitée par certains facteurs d'ordre structurel tels la disponibilité du foncier agricole, le recul des ressources en terres et en eau et l'insuffisance des investissements dans l'agriculture durable dans de nombreux pays, si l'on ne change pas la façon d'entrevoir une agriculture à la mesure des enjeux et des défis, font noter diverses sources internationales.

A l'heure actuelle, il n'existe que peu d'idées sur le comment que ces facteurs vont évoluer dans le temps et dans l'espace, mais l'on pense par contre que ces facteurs marqueront l'image de l'avenir. C'est pourquoi, les pays, les organisations internationales, la société civile et les milieux universitaires suggèrent, de plus en plus, de procéder à des exercices de prospective fondés sur des alternatifs et des options sur l''évolution possibles des systèmes alimentaires et agricoles du futur.

En Algérie, l'on peut relever sans équivoque les instruments institutionnels dont s'est doté aujourd'hui le pays, se sont traduits entre autres, par un recentrage des politiques économiques et sociales avec une mobilisation accrue des ressources matérielles et humaines répondant à la nécessité d'accompagner dans les meilleures conditions, un processus de mutations fort laborieux qui englobe la société toute entière.

Les nombreux acquis, les programmes et les projets de développement multiformes engagés ont manifestement mis le pays à l'abri des retournements conjoncturels liés aux diverses mutations endogènes et exogènes que connait le pays. Elles lui ont permis d'accomplir les desseins de sa stratégie de développement. Le pays se pare ainsi des volontés de progrès, de modernité et de puissance, en puisant dans ses valeurs et ses ressources, les moyens de sa résilience et de sa promotion. Les gisements de croissance et les réserves de productivité existantes sont importants et suffisamment diversifiés pour permettre au pays de redynamiser son économie par une plus grande ouverture aux initiatives, aux opportunités et aux alternatives offertes.

C'est aussi le cas pour le secteur de l'agriculture : un secteur économique par excellence, pour lequel est accordée aujourd'hui une pleine priorité qui provient du fait que l'agriculture est la base de la sécurité alimentaire, Elle est une grande source de revenus, d'emplois et de richesses notamment en zones rurales. C'est même et souvent le principal employeur tous secteurs économiques confondus. L'agriculture constitue également l'autre arme de lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition un leitmotiv prôné par les Nations Unies ; comme, existent d'autres raisons de placer l'agriculture au centre de la politique économique, car elle n'est pas seulement l'employeur principal de la main d'œuvre nationale, mais joue également un rôle primordial dans l'équilibre de la balance commerciale et la création d'opportunités d'exportation de produits agricoles.

Sur le plan opérationnel, le développement agricole passe nécessairement par l'utilisation de l'ensemble des ingrédients ou «inputs» constitués par les éléments d'intendance (les investissements, le financement, les crédits, les prix, les marchés, les soutiens, les mesures incitatives, etc.), et du système de connaissance (formation, recherche, vulgarisation, appui conseil, numérisation, agritechs et quelques autres encore), ayant pour but l'amélioration du savoir, des aptitudes et des pratiques des concernés. Une combinaison spécifique de l'ensemble de ces éléments du « Mix » constitue la base essentielle d'un développement agricole et rural harmonieux et durable.

2. Agriculture algérienne : Enjeux et défis :

Aujourd'hui, le défi majeur de l'agriculture algérienne, forte de ses atouts multiples et des opportunités qu'elle offre, réside essentiellement dans sa bonne gouvernance pour permettre au pays d'améliorer sa sécurité alimentaire sur la base d'une participation large, ouverte et inclusive de l'ensemble du corps social à son progrès et sa modernisation. Le second défi d'importance sera de garantir la nourriture pour tous et d'une façon équitable pour une population qui continue d'accroître à un certain rythme qui atteindrait, selon les projections de l'ONS, 51 millions en 2030 et plus de 70 millions d'habitants à l'horizon 2050, c'est dire qu'il y'aura plus de personnes à nourrir pour le demi-siècle à venir et au-delà.

Dans l'ordre de ces acceptions, s'érigent deux questions majeures que pensons-nous, devraient constituer les défis à relever au cours des années à venir et qu'il va falloir étudier à présent :

– La première est comment garantir des productions agricoles durables, au sens quantitatif et qualitatif, dans un contexte de changements climatiques accélérés et de raréfaction des ressources naturelles et d'avoir la capacité et les moyens à assurer à toute personne une alimentation suffisante, sûre et équilibrée en liaison avec une croissance démographique en ascension au cours des années à venir ?

– La seconde concerne est de savoir dans quelle mesure, l'Algérie, à travers ses politiques agricoles et rurales pourrait, selon une approche territoriale et gouvernance sectorielle, répondre aux besoins alimentaires globaux de sa population avec son rythme de croissance, sur la base des ressources exploitées et exploitables?

Ces interrogations interdépendantes posent, en vraie grandeur, la capacité des politiques agricoles à garantir la production de denrées alimentaires sous pression des limites et des menaces sur les ressources naturelles et des dynamiques démographiques et de leur évolution dans le temps et dans l'espace. L'enjeu de taille serait alors d'opter pour un modèle de croissance efficace et efficient permettant d'aboutir à des systèmes alimentaires résilients.

Aussi, l'on pourrait imaginer que tout devra se construire sur la base d'études de prospective à la mesure des enjeux et des défis qu'il va falloir entamer aujourd'hui pour demain, car il n'est plus permis de gérer le conjoncturel, au sens où les prémices de l'évolution des choses au futur apparaissent rudes. Ceci converge à considérer que les défis d'avenir seront sûrement rudes dans la mesure où la nature et le climat parfois hostiles laissent peu de marge à l'action et où les changements climatiques, la rareté des ressources, les processus de dégradation à l'image de l'érosion, de la désertification, de la déforestation, de l'engorgement et de la salinité seront autant de phénomènes à surmonter.

Au-delà, devraient paraitre au futur, d'autres challenges liés à la modernisation accrue des secteurs agricoles à l'échelle mondiale poussée par l'évolution des sciences et des techniques qui se pointent à l'horizon suggérant au pays, une réelle prise de conscience car, les missions confiées à l'agriculture de demain seront non seulement de répondre aux besoins alimentaires d'une population en croissance, mais encore à exploiter d'une manière rationnelle les ressources naturelles et s'adapter aux normes internationales pour s'intégrer aux marchés mondiaux d'une façon adaptée et intelligente.

Dans le global, si l'on tente d'une façon sommaire, à l'analyse du secteur agricole, selon une vision à caractère académique fondée sur une approche déductive basée sur les multiples études et la masse de produits scientifiques effectués sur l'agriculture algérienne, le long de ces soixante trois ans d'indépendance au moins, l'on relève que le secteur est en butte à de nombreuses limites et soumis, de surcroit, à des menaces de diverses natures, bien que doté de réelles forces, atouts et opportunités.

Aussi et en termes opérationnels, la sécurité alimentaire que l'on se projette à atteindre, dans les brefs délais, revêt un caractère multidimensionnel pour se décliner en un quadruplé de principes : i), la disponibilité (démographie, surfaces cultivables, production intérieure, productivité, capacité d'importation, de stockage, etc.) ; ii), l'accès (pouvoir d'achat, fluctuation des prix, infrastructures disponibles, etc.); iii), la stabilité (infrastructures, climat, politique, etc.) et iv), la salubrité et la qualité (transformation, transport, hygiène, accès à l'eau, etc.).

A ce propos, l'on ne s'arrête pas à insinuer que pour la sécurité alimentaire, il ne s'agit nullement d'un débat intellectualisant sur le sujet sciemment abordé à maintes reprises, mais de la manière de l'atteindre à travers des politiques publiques multisectorielles dont celle du développement agricole et rural est la plus concernées.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Dès lors, le secteur agricole sera mis à rude épreuve pour parvenir à cet objectif en s'appuyant sur l'utilisation rationnelle du potentiel existant, de son extension et exploitation en adoptant une démarche de refonte des systèmes agraires et l'intensification et l'amélioration des productions agricoles par l'organisation efficiente des filières et leur promotion..

Cela étant, il est souvent avancé dans les milieux scientifiques quelques murmures appuyés par des argumentations faites, à tort ou à raison, que l'agriculture algérienne subit d'énormes contraintes et limites pour devenir des menaces qu'il va falloir surmonter, à travers des programmes et projets murement réfléchis et qu'on tentera, tant que faire ce peut, à élucider quelques unes ci-après :

2.1. Limites et menaces sur le secteur agricole et rural :

Si l'on tente d'esquisser certaines limites et menaces qui planent sur le secteur agricole et rural en Algérie, en se basant sur certains principes empruntés en partie, de la méthode « SWOT », l'on se rend compte que celles ci sont liées, pour l'essentiel, à des considérations d'ordre naturel, à la faiblesse de la base productive, à la pression sur le foncier agricole, à la question de durabilité des écosystèmes et aux structures agraires et au cadre institutionnel que l'on peut y résumer ci-après :

a). Les handicaps naturels : Les éléments du paysage ont une grande influence sur l'agriculture dans la mesure où l'Algérie « utile », c'est-à-dire là où se pratique le domaine en butte aux aléas du relief et de la morphologie. Omar Bessaoud (2019) souligne, à ce sujet que la nature du relief et les conditions bioclimatiques constituent les principaux facteurs limitant de l'agriculture en Algérie. En effet, à la contrainte du relief où partout les pentes marquent le paysage agraire, vient se greffer la contrainte climatique de sorte que l'Atlas Tellien s'interpose entre la mer et les espaces intérieurs et arrête les précipitations venues du Nord ou du Nord-Ouest. Ainsi, si l'on met en rapport topographie et bioclimats, il en découle une forte contrainte pour l'agriculture [3].

Aussi et du fait que gradient de pluviométrie et gradient de planimétrie sont inversés, la majorité des plaines aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité. Leur conjonction n'existe que dans certaines régions très limitées en surface utile telle la Mitidja ou les plaines d'Annaba-Skikda à l'Est, dit-il.

Ces zones du territoire agricole qui conjuguent à la fois des précipitations supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3 % ne couvrent que 500 000 ha. Seul 30 % de la SAU reçoit plus de 400 mm de pluie par an et les zones arides et semi-arides représentent 85 % de la superficie totale des terres. Par ailleurs, la faiblesse du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements, n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif [4].

b). Aridité du climat et sécheresse récurrente : L'Algérie appartient à la sphère bioclimatique aride et semi-aride conduisant à des menaces naturelles sur l'espace agricole compte tenu des sécheresses récurrente et de la tendance à l'aridité sur de larges zones. La FAO établit que l'indice de pluviométrie pondéré pour les terres agricoles est seulement de 241,5 mm pour l'Algérie comparativement aux pays du voisinage. Alors que la désertification constitue une autre menace pour les 20 millions ha de parcours dans les zones steppiques. A ce sujet, la carte de sensibilité à la désertisation élaborée en 2010 a montré que plus de 13 millions ha sont sensibles au processus uniquement dans la région steppique. Alors que la carte de dégradation des terres mondiale réalisée en 2015, au profit du secrétariat de l'UNCCD note que rien que pour le nord du pays 2.5 millions ha sont dégradés [5]

Aujourd'hui, la tendance à la désertification est exacerbée par les effets des changements climatiques qui sont, pour une part, à l'origine de la dégradation des écosystèmes et de la baisse de productivité des sols et des productions agricoles. Cette vulnérabilité environnementale fait également que le couvert forestier est exposé au risque des incendies et à l'action de déboisement-défrichement.

Aussi, faudrait-il insister sur le fait que l'espace agricole en Algérie est singulièrement limité au regard de l'étendue du territoire du pays. Les conditions agro-pédo-climatiques exercent une influence très forte sur l'agriculture et l'adoption de pratiques intensives- surtout sans irrigation- est la rend difficile par une pluviométrie globalement déficitaire, aléatoire et irrégulièrement répartie.

c). Faiblesse de l'étendue des superficies agricoles : la sole arable (SAU) est seulement de 8,58 millions ha (elle a été de 6,75 millions ha en 1964) et ce, en dépit de son extension par les divers programmes de mise en valeur. Tout compte fait et à en croire certaines données statistiques, le gain en surface n'est que de 1,83 millions ha en l'intervalle de 56 ans (1964-2024). Rapportée au nombre d'habitants, elle est de 0,19 hectare en 2022. Elle était de 0,58 ha en 1964 [6]. Il est quand même curieux de constater que la SAU ait restée stable malgré les divers programmes d'extension réalisés. La question est alors de savoir si ces extensions se font à l'intérieur de la SAU ou à son extérieur. Certains pensent à l'effet de l'urbanisation qui a « phagocyté » une partie de cette surface, une chose qui reste à vérifier.

De plus, il est paradoxal que beaucoup de terres restent soumises à la pratique de la jachère qui constitue 36% de la SAU/an et que par ailleurs, les petites exploitations agricoles sont majoritaires pour constituer 70% de l'ensemble des exploitations selon le RGA dont la superficie est comprise entre 0,1 et 10 ha, soit 25,4 % de la SAU [7]. Cette dernière est caractérisée par la pratique de la céréaliculture à hauteur de 70 % localisée dans des zones où il pleut moins de 450 mm d'eau par an, ce qui explique à la fois les faibles rendements moyens à l'hectare de l'ordre de 7 à 15 q/ha selon les années.

L'exigüité des exploitations est souvent avancée comme un argument expliquant leur faible rentabilité. La question de leur mise à niveau a été au centre des grands débats, il y'a quelques années, mais en l'absence d'instruments de suivi, il était difficile d'apprécier la fiabilité de leurs données techniques et économiques.

d). Des surfaces irriguées ou irrigables limitées : Les programmes d'investissement en matière d'hydraulique agricole ont permis une augmentation des surfaces irriguées pour atteindre en 2022, 1,470 millions ha dédiés essentiellement aux cultures fruitières et maraichères (32,5%). La surface des céréales en irrigué ne représente que 10% de la SAU, localisée essentiellement en zones sahariennes. Par système d'irrigation, il est noté l'existence en 2008, de 145 000 ha en aspersion et 187 500 ha en goutte à goutte. Ils sont respectivement de 512 612 ha et 426 517 ha en 2021 [8].

L'eau économisée grâce à ces techniques pourrait coûter, pense-t-on, moins cher que celle produite par dessalement ou par traitement des eaux usées. Alors que le taux d'irrigation reste encore bas avec des pertes élevées en eau affectant la productivité par hectare irrigué. Le m3 d'eau n'est pas suffisamment valorisé par les cultures à haute valeur ajoutée. Les incitations à la gestion efficace et économe permettent de préserver cette denrée de productivité. Par ailleurs, la médiocrité du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements, n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif du point de vue de son exploitation. Il convient enfin de souligner que, plus que la succession des saisons, ce sont les irrégularités et les excès qui marquent profondément le régime des pluies en Algérie.

e). Pression sur le foncier agricole : L'Algérie a connu une situation du foncier agricole des plus complexes qui s'est traduite sur le terrain par une diversité de statuts juridiques et de politiques de sa gestion ayant eu pour effet, parfois, une certaine rupture de la relation entre la terre et l'exploitant et le non-respect par les bénéficiaires des obligations définies par la réglementation, dans les cahiers de charge,, mais également et dans de nombreux cas, à un partage informel mais réel des terres (cas des EAC). Encore que ces observations ne concernent que le domaine public sur lequel s'est focalisée toute l'attention délaissant le patrimoine foncier agricole du secteur privé qui constitue 2/3 de la SAU nationale et pour une large part relevant de l'agriculture familiale.

Aujourd'hui, la problématique du foncier agricole a commencé, en dépit des difficultés, de connaitre des prémisses d'un règlement permettant la sécurisation des exploitants agricoles en définissant la concession comme mode d'exploitations des terres relevant du domaine privé de l'Etat et la promotion de l'investissement structurant privé. La pression sur le foncier est aussi liée au morcellement dû à son régime et aux successions, à l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et à leur mitage changeant de fait, leur vocation et à la tension conflictuelle parfois constatée entre l'élevage ovin et concessions agricoles, dans centaines zones notamment les zones steppiques.

f). La question relative à la durabilité de l'agriculture saharienne : Pour l'agriculture saharienne l'on s'accorde à dire que celle-ci présente une chance de développement, sauf qu'elle nécessite conciliation entre l'existant en matière de ressources et les impératifs de développement. Dans ces zones, deux modèles s'entrecroisent : i- le modèle intensif d'agriculture saharienne et ii-le modèle oasien qui constitue la colonne vertébrale qui, ensemble, appellent gestion et exploitation rationnelles et durables. Dans ces écosystèmes fragiles, la qualité des eaux et des sols se dégradent progressivement par l'effet de la salinisation qui menace la viabilité de l'agriculture à terme étant donné que les prélèvements excessif d'eau modifie les conditions d'écoulement souterrain induisant les changements de la composition des eaux. Encore que l'apparition de grandes exploitations tend à accroitre la consommation d'eau augmentant la pression sur les nappes.

g). Des structures agraires limitant l'effort d'investissement : Le paysage des structures agraires reste fortement dominé par les petites exploitations agricoles couvrant presque 25% de la SAU dont la catégorie des terres agricoles à fort potentiel est sujette au mitage par les implantations urbaines et infrastructurelles handicapant l'exploitation optimale des terres. La configuration des structures agraires semblent être contraignante, dans la mesure où la majorité des exploitations sont conduites en régime pluvial et situées dans des zones où la pluviométrie est inférieure à 400 mm/an marquées par une tendance au désinvestissement et à la décapitalisation. Les données du RGA-2001, notent que seules 3% des exploitations font recours au crédit bancaire et 8% déclarent avoir contracté une assurance agricole. D'autre part, l'amélioration des rendements des principales productions (céréales, légumes secs et lait surtout) reste en deçà des espérances surtout au regard d'une demande interne en forte croissance et des investissements consentis. Il reste toutefois à constater que la faible productivité est liée essentiellement au faible usage des intrants. Le RGA, 2001 note que seul 14% des exploitations utilisent des engrais, 9% des herbicides et semences sélectionnées, 6% un semoir en ligne. Il n'est pas alors étonnant que les rendements enregistrés soient faibles.

Leur bilan mitigé est en partie le résultat d'une combinaison de facteurs structurels défavorables dont les plus importants sont les limitations des ressources naturelles (eaux, terres), les changements défavorables des structures agraires (taille des exploitations) et l'insuffisance des gains de productivité. Il est aussi le résultat d'une succession de politiques agricoles parfois à caractère partiel et inachevé dans leur mise en œuvre.

h). Faiblesses sur le plan institutionnel. L'un des points de faiblesse du secteur qu'on s'attache, vaille que vaille, à surmonter réside dans les formes d'organisation de ses structures. A ce titre, le diagnostic effectué dans plusieurs institutions relevant du secteur agricole dans le cadre d'un projet (TCP-Algérie/FAO), intitulé (Plan d'action de modernisation de l'appareil de vulgarisation et d'appui conseil) engagé par le MADR au cours de la période (2012/2014). Ledit diagnostic a concerné plus dans 485 structures publiques et privées ayant répondu à une grille d'autoanalyse de leurs activités, performances, relations avec les partenaires et clients. S'il est vrai que le diagnostic visait surtout les liens et les synergies dans le système de vulgarisation et de communication en milieu rural, il n'en demeure pas moins qu'il a fait état de nombreux constats :

• D'abord, il est observé l'existence d'un paysage institutionnel relativement jeune, diversifié et couvert sur le plan spatial et thématique, avec un équilibre public/privé en cours de construction, mais marqué néanmoins par une différence entre les missions initialement fixées et les activités réalisées qui relèvent plus d'une gestion administrative que d'un management adaptatif et participatif.

• Sur les plan des compétences, il est fait état d'un faible taux d'évaluation du travail /productivité par rapport au temps d'exécution et aux moyens mobilisés, de l'inadéquation le plus souvent, entre les profils des ressources humaines et le statut, rôles et missions principales des instituions diagnostiquées.

• Encore qu'il est observé une faible concordance des moyens humains et financiers par rapport aux objectifs opérationnels retenus avec un certain déséquilibre dans la structure des catégories socio-professionnelles avec une marge de manœuvre limitée dans l'élaboration par les institutions de leurs programmes avec un poids dominant des activités administratives par rapport aux activités techniques.

• Le diagnostic fait par ailleurs état de l'absence d'une vision à long terme des structures avec une difficulté à exploiter les capacités de changement pourtant existantes et une concentration des centres de décision au niveau de la tutelle et des structures elles mêmes. A contrario, la circulation de l'information est considérée relativement comme bonne, mais buttant à l'usage restreint des «Tics»; avec un faible taux de partenariat formalisé avec le secteur privé et les associations agricoles.

• La faible contribution dans les domaines du savoir et de l'innovation technique, institutionnelle, organisationnelle ou sociale, conjugués à la problématique liée à la valorisation des résultats de la recherche qui restent peu intégrés dans le circuit et tissu des entreprises socio-économiques agricoles ou para-agricoles.

i). Domaine des forêts et contraintes : La cartographie des forets en Algérie révèle que celles-ci couvrent tout au plus 11% le territoire national. Ce taux est jugé insuffisant pour assurer un équilibre physique et biologique des espaces existants. Elles s'étendent sur 39 wilayas et près de 1100 communes montagneuses pour la plupart. L'ensemble de ce patrimoine fut géré juridiquement depuis 1984 par la loi 84-12 du 23 juin 1984 modifiée et complétée portant régime général des forêts qui déclare d'intérêt national la protection, le développement et l'utilisation rationnelle des forêts, des autres formations forestières et des terres à vocation forestière.

A suivre

DÉSIDE, PRODUCTEUR MUSICAL À HORIZONS

« Notre patrimoine n'est pas figé »

DéSide, producteur musical, souligne : « Notre patrimoine n'est pas figé », il est vivant, évolutif et capable de dialoguer avec les musiques du monde.



Le producteur indépendant DēSide explore les correspondances entre musiques traditionnelles algériennes et sonorités américaines (blues, soul, hip-hop, R&B et trap). Originaire d'Oran, il ambitionne de valoriser les vieux instruments et de faire vivre notre patrimoine musical à travers des créations contemporaines, sans en altérer l'authenticité. Il nous explique, ici, sa démarche.

Vous développez un projet qui associe des sonorités algériennes à différents rythmes américains. Comment a-t-il débuté ?

Mon parcours s'est construit au fil de nombreuses années d'écoute de divers genres musicaux, notamment le blues, la soul, le funk et le hip-hop des années 1990 et 2000. Parallèlement, j'ai grandi avec la richesse de la musique algérienne. J'ai été influencé par de grandes figures de la chanson oranaise, comme Ahmed Wahbi et Blaoui Houari, et de nombreux chebs du raï. Avec le temps, j'ai compris que ces univers partageaient une même âme. Le métissage s'est imposé naturellement, à travers les émotions, les rythmes et les histoires humaines racontées par la musique.

Vous accordez une place importante aux instruments traditionnels. Comment les valoriser ?

C'est l'un des objectifs essentiels de mon travail : mettre en valeur notre patrimoine et les instruments, comme la gasba, le guellal, le bendir et le kaouz. L'Algérie possède une diversité sonore exceptionnelle, avec des expressions musicales propres à chaque région. Je souhaite intégrer ces instruments au cœur de compositions contemporaines, les associer à des sonorités comme le blues, la trap, le lofi ou le R&B. Il ne s'agit pas de les transformer au point de leur faire perdre leur identité mais de leur offrir de nouveaux espaces d'expression. Je veux aussi permettre aux instrumentistes traditionnels d'explorer de nouveaux répertoires et de participer à des fusions musicales, sans dénaturer leur jeu ni compromettre leur authenticité.

Vous établissez un rapprochement entre le blues et les musiques traditionnelles algériennes. Quelles en sont les similitudes ?

Lorsque l'on écoute le blues, on retrouve une essence familière dans nos musiques traditionnelles : la souffrance, la mélancolie, les histoires de vie et la capacité à transformer la douleur en art. Les complaintes du Mississippi peuvent entrer en résonance avec celles du Sahara, d'Oran, des Aurès ou des Hauts-Plateaux. Les contextes historiques et culturels sont différents, mais les émotions humaines peuvent se rejoindre. Je souhaite mettre en lumière cette proximité sans effacer les particularités de chaque tradition. Le métissage devient une rencontre entre des sensibilités qui conservent chacune leur identité.

Quelles sont vos principales références musicales et quel message souhaitez-vous transmettre ?

Mes références vont des pionniers du blues, comme John Lee Hooker, B.B. King et Muddy Waters, à Eric Clapton, Pink Floyd et Dire Straits. Je m'inspire aussi de l'héritage de la Motown et du New Jack Swing. En croisant ces influences avec les sonorités de notre terroir, je cherche à inscrire nos vieux instruments dans la musique moderne. Ils ne doivent pas être de simples éléments décoratifs, mais occuper une véritable place dans les mélodies et les arrangements. Mon message est celui de la fierté culturelle, de l'ouverture et de la valorisation de nos musiciens. Notre patrimoine n'est pas figé : il est vivant, évolutif et capable de dialoguer avec les musiques du monde. Cette démarche peut enfin se révéler aux générations d'Algériens nés à l'étranger comme une passerelle vers leurs racines. En associant les sonorités traditionnelles à des styles qu'ils connaissent, nous leur donnons de nouvelles occasions de découvrir et de s'approprier tout un héritage.

Envisagez-vous de porter ce projet sur scène ?

Ma priorité reste le travail en studio, avec la finalisation de mon projet d'album et la réalisation de plusieurs collaborations. Je suis en contact avec des musiciens talentueux, dont certains ont côtoyé des légendes internationales dans les univers du jazz et de la fusion. Le passage à la scène deviendra ensuite une étape naturelle. J'envisage des concerts et des performances intégrant des instruments joués en direct afin de faire découvrir au public toute la richesse de cette rencontre musicale. Je souhaite continuer à réinterpréter et transmettre nos qassaides et musiques traditionnelles. Je veux produire et accompagner de jeunes artistes désireux de perpétuer l'héritage des ancêtres en lui apportant une touche moderne, sans trahir son authenticité. L'affirmation de notre identité est mon but essentiel. Nous possédons une culture d'une richesse immense qu'il faut préserver et assumer pleinement, sans chercher à emprunter systématiquement d'autres styles. La prochaine étape consiste à renforcer ma présence à l'international. Mon ambition est de contribuer à une musique algérienne tournée vers l'avenir et consciente de ses racines.

LE JOUR D'ALGERIE

LITTÉRATURE ALGÉRIENNE:

Dihya Lwiz, une étoile que le temps n'a pas réussi à éteindre

La naissance de Dihya Lwiz Éditions, la nouvelle maison d'édition fondée par Kader Sadji, a réveillé en nous une profonde émotion. Au-delà de cette belle initiative culturelle, c'est surtout un prénom, un visage et toute une histoire qui ont ressurgi de notre mémoire. Celui de Louiza Aouzelag, connue sous son nom de plume Dihya Lwiz, écrivaine et poétesse talentueuse, partie beaucoup trop tôt, à seulement 32 ans. Retour sur le parcours d'une femme de lettres qui avait tant de choses à offrir à la littérature algérienne.

Il y a des noms que l'on n'oublie pas. Des visages qui restent gravés dans nos mémoires et des rencontres qui continuent de vivre en nous, même lorsque les années passent. Dihya Lwiz appartient à cette catégorie de personnes dont le souvenir ne s'efface pas.

L'annonce de la création de Dihya Lwiz Éditions par notre ami Kader Sadji nous a replongés dans une immense émotion. Immédiatement, des souvenirs ont refait surface. Nous avons repensé à cette jeune femme que nous avons connue, à son parcours, à sa sensibilité et surtout à cette énergie intellectuelle qui semblait ne jamais connaître de limites. Donner le nom de Dihya Lwiz à une maison d'édition est un geste profondément symbolique. C'est offrir une nouvelle vie à son nom, prolonger son amour pour les mots et rappeler aux nouvelles générations qu'une jeune femme de notre région avait réussi à se faire une place dans le monde exigeant de la littérature. Mais qui était réellement Dihya Lwiz ? Derrière ce nom de plume devenu familier dans les milieux littéraires se cachait Louiza Aouzelag, une enfant de la vallée de la Soummam, une fille de notre terre qui portait en elle une immense passion pour les lettres. Née en octobre 1985 à Ighzer Amokrane, dans une famille originaire d'Ighil Oumsed, Louiza grandit dans un environnement où elle construit progressivement sa personnalité. Son parcours scolaire est brillant. Après avoir décroché un baccalauréat scientifique, elle poursuit des études universitaires en sciences commerciales, obtient une licence puis un magistère en marketing, avant de préparer un doctorat en gestion. Un parcours universitaire qui aurait pu la conduire exclusivement vers les sciences de la gestion et du management. Pourtant, derrière cette formation scientifique se cachait une âme profondément littéraire. Les chiffres ne l'avaient jamais éloignée des mots, pas plus que les exigences universitaires n'avaient étouffé sa créativité. Dihya Lwiz était une femme de plusieurs univers. Elle naviguait entre la ville et la campagne, entre les réalités du quotidien et les horizons de l'imaginaire. Elle évoluait avec une remarquable aisance entre deux langues, l'arabe et le tamazight, deux espaces d'expression qu'elle ne considérait nullement comme opposés. C'est d'ailleurs l'une des particularités les plus remarquables de son parcours littéraire. Elle avait choisi de faire de la langue arabe un formidable moyen d'exprimer son attachement à l'Algérie, à son identité et à sa culture amazighe. Elle écrivait en arabe pour raconter son pays, ses paysages, ses sensibilités et cette identité algérienne qui constituait une part essentielle de son être.

Elle incarnait ainsi une nouvelle génération d'écrivaines et d'écrivains qui avaient compris que la défense d'une culture ne se limite pas à une seule langue. Les langues peuvent être des passerelles, des instruments de dialogue et des moyens supplémentaires de faire connaître une identité au-delà de ses frontières habituelles. Romancière et poétesse, Dihya Lwiz avait construit un univers littéraire qui lui ressemblait : sensible, ouvert et profondément attaché à ses racines. Elle a signé plusieurs œuvres en tamazight et en arabe, affirmant progressivement sa place dans le paysage littéraire algérien. Son parcours littéraire mérite que l'on s'attarde sur les ouvrages qu'elle nous a laissés. Car Dihya Lwiz n'était pas seulement une plume prometteuse : elle était une auteure qui avait déjà commencé à construire une œuvre singulière malgré sa jeunesse. En 2012, elle publie Djasad yaskounouni (Un corps m'habite), aux éditions Tira de Béjaïa. Une première publication qui témoigne de son attachement à l'écriture et de sa volonté de faire entendre sa voix. En 2013, elle poursuit son chemin littéraire avec Sa aqdhifou nafssi amamak (Je me jetterai pour toi), publié aux éditions El Ikhtilaf, à Alger, et Difaf, à Beyrouth. La même année, elle participe au recueil de nouvelles Ifsan n Tamunt, publié chez Tira, avec un texte intitulé Berru (Le divorce). En 2017, quelques mois avant sa disparition, paraît Gar igenni d tmurt (Entre ciel et terre), aux éditions Frantz Fanon de Tizi Ouzou. Un ouvrage qui vient enrichir une bibliographie déjà remarquable et témoigne d'une créativité littéraire qui ne demandait qu'à s'épanouir davantage. Son talent est couronné par une reconnaissance majeure : le prix Mohammed-Dib du roman en tamazight, édition 2016. Une distinction prestigieuse qui consacre son travail et inscrit son nom parmi les voix qui ont contribué au rayonnement de la littérature algérienne d'expression amazighe. Quatre publications, plusieurs univers d'écriture et une même passion pour les mots. Derrière ces titres se dessine le parcours d'une femme qui avait tant à raconter et qui avait choisi la littérature comme espace de liberté, de création et de transmission. Mais le destin en a décidé autrement. Le vendredi 30 juin 2017, la nouvelle de sa disparition à Ighzer Amokrane a plongé ses proches, ses lecteurs et le monde culturel dans la consternation. Elle n'avait que 32 ans. À cet âge où tant de projets commencent à prendre forme, où tant de rêves attendent encore de se réaliser, Dihya Lwiz a quitté ce monde, laissant derrière elle une œuvre, des souvenirs et surtout un immense sentiment d'inachevé. Certaines personnes laissent derrière elles bien plus que des souvenirs. Elles laissent une empreinte, une manière de penser, une sensibilité et une œuvre qui continuent de parler longtemps après leur départ. Dihya Lwiz était de celles-là. Elle était plus qu'une écrivaine, plus qu'une poétesse. Elle était un formidable réservoir de talents, d'énergie, de sensibilité et de créativité. Une jeune femme qui avait compris très tôt que l'écriture pouvait être un moyen de raconter son peuple, de défendre sa culture et de laisser une trace dans le temps.

Aujourd'hui, son nom revient avec force grâce à une initiative qui mérite toute notre considération. En créant Dihya Lwiz Éditions, Kader Sadji accomplit un geste qui dépasse la simple création d'une entreprise éditoriale. Il transforme le souvenir en engagement, l'émotion en projet et la mémoire en transmission. C'est aussi une invitation à redécouvrir cette femme de lettres, à lire ses œuvres et à faire connaître son parcours à ceux qui malheureusement n'ont pas eu la chance de la connaître. Dihya Lwiz n'avait que 32 ans lorsqu'elle nous a quittés, mais elle avait déjà réussi quelque chose que beaucoup recherchent toute leur vie : laisser une empreinte dans la mémoire collective. À travers cette nouvelle maison d'édition, son nom continuera de circuler, de s'inscrire sur des couvertures de livres et de rencontrer de nouveaux lecteurs. Et peut-être est-ce là l'une des plus belles formes d'éternité : continuer à exister dans les mots, dans les livres et dans le cœur de ceux qui refusent d'oublier. Certaines étoiles ne s'éteignent jamais. Elles cessent simplement d'être visibles pour continuer à éclairer autrement. Repose en paix, Dihya Lwiz. La littérature algérienne n'a pas oublié ton nom.

GAZA

Des pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, condamnent les frappes sionistes ayant ciblé le complexe médical Nasser

Les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, ont condamné, samedi, « dans les termes les plus fermes », la frappe aérienne de l'occupation sioniste ayant ciblé le complexe médical Nasser à Khan Younès, dans la bande de Ghaza, faisant des victimes parmi les patients et les membres des staffs médicaux, en violation du droit international humanitaire qui garantit une protection spécifique aux établissements médicaux et aux personnels de santé.



Ans un communiqué conjoint, les ministres ont condamné la poursuite des agressions de l'entité sioniste contre les civils palestiniens, « y compris le ciblage des tentes et d'autres sites abritant les déplacés », soulignant que ces agressions « compromettent l'accord de cessez-le-feu et les efforts visant à rétablir la sécurité et la stabilité dans la bande de Ghaza, et sont aussi en contradiction avec le plan global du président américain, Donald Trump ».

Les ministres ont exprimé leur « profonde inquiétude » face au maintien des « restrictions imposées par l'entité sioniste à l'entrée de l'aide humanitaire et des équipements d'hébergement, notamment les tentes, les caravanes et les habitations mobiles, ainsi que les fournitures médicales, une situation qui aggrave la catastrophe humanitaire dans la bande de Ghaza à l'approche de l'hiver ».

Ils ont relevé que « le manque d'abris adéquats et la dégradation des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de soins de santé exposent la vie des civils à de graves dangers, en particulier celle des enfants et des nourrissons, qui pourraient à nouveau être confrontés au risque de mort en raison de leur exposition à des conditions climatiques extrêmement froides ».

A ce titre, le communiqué conjoint a appelé l'entité sioniste à « répondre aux appels de la communauté internationale et du Conseil de paix visant à accroitre l'aide et à honorer immédiatement et pleinement ses obligations au titre de l'accord de Charm el-Cheikh, du plan global du président Trump et de la résolution 2803 (2025) du Conseil de sécurité des Nations Unies », ainsi qu'à « respecter le cessez-le-feu, à protéger les civils et les infrastructures médicales, et à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en quantités suffisantes, de manière sûre, durable et sans obstacle, y compris les fournitures et équipements d'hébergement et de relèvement précoce nécessaires à la réhabilitation des infrastructures », mais aussi à permettre aux agences onusiennes et aux organisations humanitaires « de s'acquitter de leurs missions sans entraves ».

Alors que les engagements relatifs à la première phase devaient entrer en vigueur dès la signature de l'accord, les ministres ont souligné que l'entité sioniste doit « les mettre en œuvre sans délai supplémentaire, ni condition additionnelle, y compris les conditions politiques et sécuritaires entravant l'acheminement de l'aide humanitaire ». De même, « la réponse aux besoins humanitaires urgents doit être assurée indépendamment de tout progrès dans les phases ultérieures ».

Dans ce sillage, le communiqué conjoint a appelé les Etats-Unis d'Amérique et le Conseil de paix, chacun dans le cadre de son rôle, à « intensifier leurs efforts » afin de garantir la mise en œuvre intégrale de ces engagements par l'entité sioniste et la levée de toutes les restrictions imposées à l'entrée de l'aide humanitaire, de manière à préserver la crédibilité des arrangements et à consolider le cessez-le-feu.

Au terme de ce communiqué, les ministres ont réaffirmé leur détermination à « poursuivre leur action avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de consolider le cessez-le-feu, de mettre en œuvre toutes les phases du plan et d'accroître l'aide humanitaire pour atténuer les souffrances du peuple palestinien frère ».

950.000 DÉPLACÉS VIVENT DANS DES ZONES EXPOSÉES AUX INONDATIONS SELON L'OMS

La représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les territoires palestiniens occupés, Reinhelde van de Weerdt, a indiqué qu'environ 950.000 personnes déplacées dans la bande de Ghaza vivent dans des zones exposées aux risques d'inondations, dont 400.000 dans des sites présentant un niveau de danger particulièrement élevé.

Intervenant vendredi par visioconférence lors du point de presse hebdomadaire du Bureau des Nations unies à Genève, Mme van de Weerdt a mis en garde contre la détérioration de la situation sanitaire et humanitaire à l'approche de l'hiver, dans l'enclave palestinienne, ravagée par plus de trois ans d'agressions sionistes.

Elle a affirmé que les services de santé à Ghaza sont soumis à d' »intenses » attaques sionistes et que le « système de santé fonctionne déjà au-delà de ses capacités », tandis que l'OMS et ses partenaires tentent de le maintenir opérationnel malgré une grave pénurie de carburant et de fournitures médicales.

Et d'ajouter que les pluies enregistrées ces derniers jours donnent déjà un aperçu de ce qui attend la bande de Ghaza au cours des prochains mois, alors même que l'hiver n'a pas encore véritablement commencé, avertissant que « le pire reste à venir ».

La responsable a indiqué que les équipes de l'OMS se sont entretenues avec des familles dont les tentes ont été emportées par les eaux de crue, alors qu'elles constituent, pour beaucoup, leur seul abri et leur unique espace privé, avertissant dans ce contexte que « le mélange des eaux usées, des déchets et des eaux contaminées avec les espaces où les familles dorment, préparent leurs repas et prennent soin de leurs enfants, dans les camps inondés, accroît les risques de propagation des maladies ».

Mme van de Weerdt a également révélé que les cas d'infections respiratoires aiguës ont augmenté d'environ 33.000 par rapport à la même période de l'année dernière, représentant désormais 11 % de l'ensemble des consultations médicales, avant même le début de l'hiver.

Elle a fait état de dégâts de diverses natures ayant touché près de neuf établissements de santé, précisant que les pluies entravent également les déplacements du personnel médical vers leurs lieux de travail et ceux des patients vers les centres de soins.

La responsable de l'OMS a appelé à autoriser l'entrée de tentes, de bâches en plastique résistantes et de toiles imperméables, ainsi que des équipements nécessaires à l'approvisionnement en eau potable et à la gestion des déchets.

Et de conclure que le quatrième hiver à Ghaza « mettra une nouvelle fois à l'épreuve un système de santé ayant atteint ses limites », estimant que « les mesures urgentes auraient dû être engagées depuis plusieurs mois, lorsque les Nations unies avaient déjà alerté sur le risque d'une telle situation ».

L'UE EXHORTE ISRAËL À ROUVRIR TOUS LES POINTS DE PASSAGE ALORS QUE LES INONDATIONS AGGRAVENT LA CRISE HUMANITAIRE

L'Union européenne (UE) a exhorté samedi Israël à autoriser un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire à Gaza et à rouvrir tous les points de passage, dans une déclaration de la haute représentante au nom de l'UE sur l'évolution de la situation humanitaire.

Elle réitère sa grave préoccupation face à la crise humanitaire persistante et dévastatrice à Gaza.

Selon elle, les graves inondations et les conditions hivernales qui ont frappé Gaza aggravent les conditions de vie d'une population déjà épuisée, ainsi que l'insécurité et les souffrances.

L'UE souligne la nécessité de respecter à tout moment le droit international, y compris le droit international humanitaire, ce qui inclut la protection des civils, des infrastructures civiles, du personnel médical et des installations médicales. Elle juge « profondément alarmante » la récente frappe aérienne contre l'hôpital Nasser.

Elle demande que les engagements relatifs à l'aide humanitaire prévus par le plan global pour mettre fin au conflit à Gaza soient pleinement mis en œuvre, conformément au droit international.

L'UE exhorte Israël à autoriser un accès immédiat et sans entrave, ainsi qu'une distribution durable de l'aide humanitaire et du soutien au relèvement précoce, à grande échelle. Elle demande aussi la réouverture de tous les points de passage de Gaza. Israël doit permettre le travail de l'ONU et de ses agences, ainsi que des organisations humanitaires, ONG comprises.

Il doit aussi respecter toutes ses obligations au titre du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. L'UE rappelle par ailleurs que l'aide ne doit servir qu'à des fins pacifiques et ne pas être détournée par des groupes armés.

Un an après l'annonce du cessez-le-feu, les frappes militaires se poursuivent, relève l'UE. Les pénuries d'articles essentiels, dont des abris adaptés, des médicaments et du matériel médical, causées par les restrictions d'accès, persistent. Il en résulte l'absence de conditions de vie acceptables et dignes, selon la déclaration.

L'UE réaffirme son attachement à la solution à deux États. Elle appelle tous les acteurs à mettre pleinement en œuvre, sans délai, les dispositions de la résolution 2803 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle cite en particulier le démantèlement définitif des armes du Hamas et d'autres groupes armés non étatiques, le retrait complet des forces israéliennes de Gaza et la transition civile à Gaza. Le Hamas ne doit jouer aucun rôle dans la future gouvernance de Gaza, souligne-t-elle.

CRAMPES NOCTURNES

Quelles sont les causes et comment les traiter ?

Les crampes peuvent survenir la nuit, généralement au niveau des mollets, des orteils ou des pieds, et se manifester par des contractures musculaires très douloureuses. Dans ce cas, on parle de crampes nocturnes.



Quelles sont les causes des crampes nocturnes ? Quelles en sont les conséquences ? Comment prévenir les crampes nocturnes ? Comment les traiter ? Quand faut-il consulter ? Voici nos explications.

Qu'est-ce qu'une crampe nocturne ?

Une crampe nocturne est une contracture musculaire :

Bénigne, survenant au repos, durant le sommeil, soudaine, involontaire, qui affecte dans la majorité des cas les muscles fléchisseurs des membres inférieurs.

C'est pourquoi, elle survient plus fréquemment au niveau :

du mollet, du pied, des orteils.

Quelles sont les causes des crampes nocturnes ?

Le plus souvent, la crampe n'a pas de cause particulière.

En effet, les causes des crampes musculaires nocturnes sont difficiles à déterminer. Parmi les causes incriminées, on retrouve toutefois :

Une origine veineuse, les crampes des mollets étant plus fréquentes chez les variqueux.

Des anomalies des voûtes plantaires, un manque de calcium, un manque de magnésium.

Un traitement par diurétiques provoquant une chute de potassium dans le sang ou hypokaliémie.

FACTEURS DE RISQUES DES CRAMPES NOCTURNES

La fréquence des crampes augmente :

avec l'âge, au cours de la grossesse, tout particulièrement lors du troisième trimestre, en cas d'activité sportive intensive, en cas d'obésité, en cas de régime alimentaire inadapté, notamment pauvre en sels minéraux et fibres, en cas d'hydratation insuffisante, en cas de déshydratation, due notamment à une transpiration abondante par exemple.

Avec la prise de certains médicaments tels que des laxatifs ou certains traitements visant à faire baisser le cholestérol sanguin ou visant l'ostéoporose.

Avec la maladie rénale chronique ainsi que les séances d'hémodialyse responsables de pertes importantes d'eau et de sel. Avec certaines maladies endocriniennes telles que l'hypothyroïdie.

Avec de nombreuses maladies neurologiques : neuropathie du diabète, de l'intoxication alcoolique, maladie neurologique dégénérative comme la sclérose latérale amyotrophique, etc.

Avec la cirrhose, avec certaines intoxications aux métaux lourds, au venin d'animaux, etc. Quelles sont les conséquences liées aux crampes nocturnes ?

Une crampe provoque une forte douleur, qui se manifeste par une douleur brutale, alors que le muscle est totalement contracté, raide, déformé et dans l'incapacité de se relâcher. Le membre atteint est en extension incoercible. La crampe dure de quelques secondes à plusieurs minutes et disparaît spontanément. Elle peut toutefois revenir plusieurs fois avant de disparaître complétement. Le muscle peut rester sensible plusieurs heures après, voire pendant 24 heures.

Les crampes nocturnes en particulier réveillent la personne atteinte et l'obligent à :

se lever, marcher, étirer le muscle touché.

Quel traitement pour lutter contre les crampes nocturnes ?

Le traitement de la crampe en phase aiguë consiste à étirer le muscle atteint, en accompagnant ce geste de massages sur la zone endolorie. Pour une crampe survenant au niveau :

d'une jambe et d'un mollet, il est conseillé de se mettre en position assise, jambe à plat et pied relevé.

du pied, il est recommandé de ramener les orteils vers la poitrine pour la soulager.

Si la douleur persiste, des massages circulaires de la zone endolorie avec une crème ou un gel rafraîchissant peuvent être efficaces.

Si les crampes sont chroniques et altèrent la qualité de vie, des traitements médicamenteux existent, mais ils ne doivent pas être prescrits sur le long terme. Ceux-ci comprennent :

des médicaments pour lutter ponctuellement contre les douleurs tels que du paracétamol ou des anti-inflammatoires ;

des médicaments contenant de la quinine. Dans ce cas, il s'agit d'éliminer toute cause pouvant être corrigée. Le traitement se base alors sur la fréquence des crampes nocturnes, leur impact sur la qualité de vie ainsi que sur l'évaluation de l'ensemble des risques spécifiques à chaque personne.

Comment prévenir les crampes nocturnes ?

Pour prévenir l'apparition de crampes nocturnes, il convient d'avoir un régime alimentaire équilibré comprenant :

des apports hydriques suffisants : en buvant de l'eau sans attendre d'avoir soif surtout en période de chaleur ;

une alimentation saine, diversifiée et riche en légumes, en fibres et en magnésium.

Les exercices d'étirement musculaire dans la journée permettent également d'éviter les crampes nocturnes.

Enfin, avant le coucher, pensez à bien étirer les muscles touchés habituellement par les crampes nocturnes de la façon suivante :

pour le muscle du mollet : se placer face à un mur, à un mètre de distance, et se pencher en avant en s'appuyant sur le mur, les talons restant au sol. La posture doit être maintenue 10 secondes pour étirer les mollets. La manœuvre est répétée après 5 secondes de repos ;

pour les muscles situés à l'arrière de la cuisse : poser la jambe tendue sur une chaise placée face à soi, puis fléchir le buste vers l'avant·

Dans le lit, il est préférable que le pied ne soit pas en extension maximale, c'est-à-dire la pointe du pied tendue. Le pied doit être à angle droit avec la jambe. Ainsi, le muscle du mollet n'est pas en raccourcissement maximal, il est donc moins sujet aux crampes. Pour ce faire :

si vous dormez sur le ventre, mettez les pieds hors du lit ou placez un coussin sous les tibias ;

si vous dormez sur le dos, posez la plante du pied à angle droit avec la jambe contre un coussin placé au fond du lit.

Quand consulter en cas de crampes nocturnes ?

La crampe est, dans la plupart des cas, une affection bénigne qui ne nécessite pas de consultation médicale. Il convient toutefois de consulter son médecin traitant en cas de crampes nocturnes récurrentes qui s'installent dans le temps ou qui sont associées à d'autres symptômes tels que :

une douleur prolongée qui refuse de passer, l'absence de contracture associée, le pied froid et blanc, la jambe chaude et enflée, de la fièvre. Dans ce cas, la crampe musculaire nocturne peut constituer :

un des effets secondaires d'un traitement.

La manifestation de différentes maladies comme l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs ou les neuropathies périphériques. Le symptôme d'une intoxication.

RESPIRATION SIFFLANTE

Quelles sont les causes possibles ?

On parle de respiration sifflante quand un son sifflant aigu survient au moment de la respiration. Elle est le résultat d'un rétrécissement ou d'un blocage au niveau des voies respiratoires. Voici les causes possibles de ce symptôme.

UN PROBLÈME PULMONAIRE

Dans la majorité des cas, une respiration sifflante est liée à un problème pulmonaire :

l'asthme, le passage anormal dans les voies aériennes d'un corps solide (aliment, petit objet) mis dans la bouche, la bronchite (inflammation des bronches le plus souvent d'origine virale), la bronchiolite, la bronchiectasie (élargissement anormale des bronches). la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) qui se traduit par le rétrécissement progressif et une obstruction permanente des voies aériennes et des poumons, la mucoviscidose, un emphysème, le virus respiratoire syncytial (responsable des affections hivernales respiratoires).

UN DYSFONCTIONNEMENT DES CORDES VOCALES

Un dysfonctionnement des cordes vocales se traduit par la fermeture anormale des cordes vocales (au lieu de s'ouvrir) au moment d'inspirer et d'expirer. Cela rend plus difficile la pénétration de l'air dans les poumons et l'expiration de l'air.

UN REFLUX GASTRO-OESOPHAGIEN

Un reflux gastro-oesophagien peut détendre le sphincter inférieur de l'œsophage, un muscle situé entre l'œsophage et l'estomac, qui permet d'ouvrir et de fermer l'entrée dans l'estomac. Cela peut provoquer une respiration sifflante.

UNE ALLERGIE

Les allergies aux pollens, aux poils d'animaux ou encore aux acariens peuvent être à l'origine d'une respiration sifflante. Une respiration sifflante peut aussi apparaître en cas de choc anaphylactique, une réaction allergique grave.

UN PROBLÈME CARDIAQUE

L'accumulation de liquide dans les poumons, liée à un trouble cardiaque, peut se traduire par une respiration sifflante.

LE TABAGISME

Les personnes qui fument ont un risque accru de développer une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) ou encore un emphysème (destruction des alvéoles pulmonaires).

Le tabagisme peut aussi aggraver les symptômes de l'asthme. D'autres facteurs externes peuvent provoquer une respiration sifflante : certains médicaments comme l'aspirine ou certains troubles du sommeil comme l'apnée du sommeil.

Cette épice est la meilleure pour brûler les graisses

Ingrédient-phare de la médecine ayurvédique, le curcuma fait l'objet de nombreuses études scientifiques qui ont mis en lumière ses incroyables atouts santé. Le curcuma possède en effet des propriétés anti-inflammatoires qui agissent aussi bien sur la sphère digestive (en cas de reflux, ulcère gastrique, maladies inflammatoires de l' intestin…) que sur la sphère ostéo-articulaire (tendinite, arthrose, polyarthrite rhumatoïde…). Il a également des vertus antioxydantes qui jouent un rôle préventif contre tous types de cancers. Le Dr David Servan- Schreiber avait été l'un des premiers à mettre en évidence ses capacités à bloquer le développement des tumeurs. Des études ayant montré que les Indiens, qui en consomment en moyenne 1 à 2 g par jour, étaient moins touchés par les cancers et les maladies inflammatoires.

LE CURCUMA, UN ALLIÉ DANS LA PERTE DE POIDS

Mais ce que l'on sait moins, c'est que le curcuma est également un excellent brûle-graisse, que la Dre Gretchen San Miguel, directrice médicale du Medi-WeightLoss Corporate, aux Etats-Unis, conseille aux patients qui cherchent à brûler plus de calories pour perdre du poids.

« Les épices telles que le curcuma ont un effet thermogénique sur le corps et l'amènent à générer plus de chaleur, brûlant ainsi plus de calories », explique le Dre San Miguel. Elle ajoute : « les propriétés antioxydantes du curcuma peuvent aussi aider à réduire la résistance à l'insuline, et le taux de cholestérol des conditions métaboliques résultant de l'obésité ».

Selection du jour

TF1

21h10

La comtesse de Monte-Cristo



Avec Audrey Fleurot, Zabou Breitman, Simon Ehrlacher, Kad et Olivier, Thierry Godard, Eric Elmosnino, Olivia Côte, Marysole Fertard, Esteban Vial, Maxime Lélue, Moussa Maaskri, Thibault Bonenfant, Fortini Peluso, Denis Lavant, Waël Sersoub

Marseille, 1815. Mercédès Herrera est prête à tout pour l'homme qu'elle aime, Edmond Dantès, un marin promis à un avenir brillant. Mais leur bonheur est cruellement brisé par une trahison impitoyable. Edmond, accusé à tort, est arraché à Mercédès et jeté dans les profondeurs du Château d'If, sans espoir de retour. Dévastée mais déterminée, Mercédès se lance dans une course effrénée pour le sauver.

Climat, que justice soit faite !

21h05

Réalisateur : Jeremy Frey, Rémi Dupouy

C'est un défi, le plus grand jamais lancé dans l'histoire de la justice climatique. Après cinq années de lutte, une poignée d'étudiants et les représentants de petits Etats insulaires du Pacifique portent les conséquences du changement climatique devant la plus haute juridiction mondiale face au lobbying des Etats les plus puissants de la planète. Dans le théâtre magistral de la Cour Internationale de Justice à La Haye, la voix des victimes a cette fois une résonance particulière. Dans le monde, la situation ne cesse de s'aggraver.



L'amour est dans le pré

21h10

Présenté par : Karine Le Marchand

«L'amour est dans le pré» revient pour une 21e saison plus touchante que jamais. Cette année encore, Karine Le Marchand ouvre les portes des exploitations agricoles où battent des coeurs en quête d'âme soeur et, derrière les tracteurs et les étables, se cachent des hommes et des femmes aux parcours extraordinaires, dont les rêves et les espoirs résonnent en chacun de nous. Si certains ont connu l'amour puis la solitude, d'autres attendent encore ce premier grand frisson et tous partagent cette même quête universelle : trouver quelqu'un avec qui partager leur vie et leur passion. Préparez-vous à rire, à pleurer, à vous émouvoir, car cette 21e saison promet déjà son lot de moments inoubliable.



Disparition inquiétante

France 2

21h10



Avec Claudia Tagbo, Aaliyah Lexilus, Bruno Solo, Sandrine Boissel, Natalia Dontcheva, Penelope Rose, Noé Besin, Véronique Kapoïan

Sur le campus de l'université de Lyon, c'est l'effervescence. Clémentine Roussin, 21 ans, étudiante en troisième année a disparu... L'enquête est confiée à la commissaire Julie Sanchez, tout juste mutée à Lyon où elle a décidé de suivre sa fille, Oriana, 18 ans, qui effectue sa première année universitaire. Pour Oriana, se retrouver en coloc avec sa maman tient du cauchemar. Pour Julie, l'implication dans son enquête est double.

Casino Royale

France 3

21h10



Avec Daniel Craig, Eva Green, Mads Mikkelsen, Judi Dench, Jeffrey Wright, Giancarlo Giannini, Caterina Murino, Simon Abkarian, Isaac de Bankolé, Jesper Christensen, Ivana Milicevic, Tobias Menzies, Claudio Santamaria, Sébastien Foucan, Malcolm Sinclair

James Bond se voit assigner une mission difficile, affronter «le Chiffre», un puissant banquier affilié au terrorisme mondial. Son arme : les cartes. L'agent secret doit en effet ruiner le malfrat lors d'une partie de poker à hauts risques dans le but de semer la zizanie dans son camp.

Le dernier duel

W9

121h25

Avec Jodie Comer, Ben Affleck, Matt Damon, Adam Driver, Harriet Walter, Alex Lawther, Marton Csokas, Nathaniel Parker, Michael McElhatton, Sam Hazeldine, William Houston, Caoimhe O'Malley, Ian Pirie, Serena Kennedy, Zoé Bruneau

Paris, XIVe siècle. Chambellan du comte Pierre II d'Alençon et valeureux chevalier, Jean de Carrouges combat l'ennemi avec un courage sans faille. Un jour, sa femme Marguerite lui dit avoir été violentée par l'écuyer Jacques Le Gris, compagnon d'armes de son mari. Même si Le Gris clame son innocence, de Carrouges le provoque en un duel judiciaire dont l'issue déterminera ou non sa culpabilité.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e- mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siége social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustrations adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

700 **LA BANQUE MONDIALE** a annoncé, un financement de plus de 700 millions de dollars pour soutenir les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'eau au Niger.

L'EUROPE COINCÉE ENTRE LE BOYCOTT DU GAZ RUSSE ET SES PROMESSES CLIMATIQUES

L'UE joue sa survie énergétique

L'Europe est prise à son propre piège. D'un côté, elle s'est engagée à tourner définitivement le dos à l'énergie russe, au nom de sa souveraineté et de ses valeurs. De l'autre, elle s'est engagée à tourner le dos au charbon et aux énergies fossiles, au nom du climat. À l'approche de l'hiver 2026-2027, ces deux promesses se heurtent frontalement à la réalité des chiffres : les stocks de gaz sont bas, les prix flambent, et Berlin, le moteur économique du continent et le champion historique de la transition écologique, envisage de rallumer ses vieilles centrales à charbon. C'est le paradoxe européen dans toute sa cruauté : pour ne pas geler cet hiver, il faudra peut-être polluer davantage. Pour respecter le climat, il faudrait peut-être accepter de dépendre encore de Moscou. Les Européens sont coincés.

BERLIN PRÊT À ROUVRIR LES CENTRALES À CHARBON

Selon le quotidien allemand _Tagesspiegel_, le ministère allemand de l'Économie a élaboré un projet de loi visant à remettre en service d'anciennes centrales à charbon. Une décision impensable il y a encore deux ans, alors que l'Allemagne célébrait la fermeture de ses dernières centrales nucléaires et promettait une sortie du charbon d'ici 2030.

Mais la situation a changé. Le taux de remplissage des stockages de gaz allemands se situe actuellement à un niveau critique de 58 %. C'est très loin des niveaux de sécurité habituels à cette période de l'année, où les réservoirs devraient être remplis à plus de 90 % avant l'hiver.

Selon les estimations de l'association allemande des exploitants de stockages de gaz (INES), en cas d'hiver rigoureux, les réserves de gaz en Allemagne pourraient être épuisées dès le mois de janvier. Janvier. Autrement dit, au beau milieu de l'hiver, au moment où les ménages ont le plus besoin de chauffage et où l'industrie tourne à plein régime. Face à ce risque de pénurie, Berlin n'a plus le luxe de l'idéologie. Selon le projet du ministère allemand de l'Économie, les centrales électriques faisant partie de la réserve du réseau, ou celles pour lesquelles une interdiction de combustion du charbon entrera en vigueur dans les prochaines années, pourraient fournir des capacités supplémentaires de production d'électricité au plus tard fin mars 2028.

Concrètement, les exploitants seraient tenus de maintenir en état de préparation le personnel des centrales et les stocks de combustible. Les centrales ne seraient pas démantelées, elles seraient mises en veille, prêtes à repartir. Toutefois, les coûts liés à leur entretien seraient répercutés sur les consommateurs finaux. Ce sont donc les Allemands qui paieront, sur leur facture, pour garder le charbon en réserve.

UNE DÉCISION QUI DIVISE L'ALLEMAGNE

Ce projet a immédiatement été critiqué par les partis parlementaires des Verts et des sociaux-démocrates, les deux piliers de l'ancienne coalition au pouvoir.

Les Verts ont rappelé que les réserves des centrales à charbon sont destinées aux situations d'urgence, et non à intervenir sur le marché lorsque les prix sont élevés. Pour eux, transformer une réserve de sécurité en un outil de régulation des prix, c'est trahir l'esprit de la transition énergétique.

Les sociaux-démocrates, quant à eux, ont émis des doutes quant à la conformité du document préparé avec les normes de l'UE et les objectifs climatiques. L'Allemagne peut-elle, à la fois, promettre à Bruxelles de réduire ses émissions de CO2 et prolonger la vie de ses centrales les plus polluantes ? La question est juridique, mais elle est aussi politique. La décision, prise dans le cadre de sa stratégie climatique, de fermer progressivement ces centrales a été remise en question en raison du risque de pénurie de gaz cet hiver. L'urgence énergétique est en train de gagner contre l'urgence climatique.

LE PARADOXE EUROPÉEN : ON BOYCOTTE LE GAZ RUSSE, MAIS ON EN ACHÈTE PLUS QUE JAMAIS

La pénurie de gaz en Europe est devenue critique suite à la décision prise en janvier dernier de mettre fin, début 2027, aux importations de gaz naturel liquéfié (GNL) russe dans le cadre de contrats à long terme, mesure qui sera suivie, à l'automne, de l'arrêt des importations de gaz par gazoduc.

Sur le papier, la trajectoire est claire : zéro gaz russe. Dans la réalité, c'est l'inverse qui se produit.

La situation est aggravée par les tensions au Moyen-Orient, où le détroit d'Ormuz, voie maritime essentielle pour le transport du gaz naturel liquéfié, est régulièrement bloqué. Chaque tension dans le Golfe fait grimper les prix et rend l'approvisionnement en GNL américain ou qatari plus incertain et plus cher.

Dans le même temps, la grave crise énergétique en Europe continue de s'aggraver. Fin octobre, le prix de référence du gaz sur le marché néerlandais de transfert de propriété, le TTF, qui sert de référence pour tout le continent, a brièvement atteint 100 euros par mégawattheure, pour la première fois depuis décembre 2022, en pleine crise énergétique de la guerre en Ukraine. En France, le tarif de référence du gaz en décembre est en hausse depuis plusieurs mois d'affilée.

Et pourtant, les livraisons de gaz russe vers l'Europe ne ralentissent pas du tout, bien au contraire. Selon Euronews, se référant aux calculs de l'ONG Urgewald, les dépenses de l'UE en GNL russe, de janvier à octobre, à la veille de l'interdiction totale de son importation dans le cadre de contrats à long terme, avaient atteint 8,7 milliards d'euros, soit 21 % de plus que pour l'ensemble de l'année 2025.

Dans le même temps, le volume des livraisons a augmenté de 6,3 % en glissement annuel, pour atteindre 12,9 millions de tonnes. Les Européens achètent donc plus de gaz russe, et le paient plus cher, juste avant de l'interdire. C'est l'effet



d'aubaine à l'envers : les traders se précipitent pour sécuriser des volumes avant la fermeture du robinet, ce qui fait flamber les prix et enrichit Moscou au moment même où Bruxelles veut l'asphyxier.

« ILS SCIENT LA BRANCHE SUR LAQUELLE ILS ÉTAIENT ASSIS »

Moscou a par ailleurs souligné le caractère inopportun de la décision de l'Union européenne de renoncer au gaz russe. Le 29 octobre, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a commenté la position de Bruxelles en déclarant : « Ils sont en train de scier la branche sur laquelle ils étaient assis. »

Selon lui, l'économie européenne est en stagnation. Elle conserve certes une puissance considérable, mais l'énergie russe bon marché, en particulier le gaz acheminé par gazoduc, a longtemps soutenu sa compétitivité et sa prospérité. En se privant de cette énergie, les pays de l'UE renoncent à un avantage qui profitait tant à leurs usines qu'à leurs consommateurs. Au-delà de la provocation, le constat est partagé par de nombreux industriels européens. Sans gaz bon marché, l'acier allemand, la chimie française, la céramique italienne ne peuvent plus rivaliser avec la Chine ou les États-Unis, où l'énergie est deux à trois fois moins chère. Des usines ferment, d'autres délocalisent, et l'emploi industriel recule.

UN HIVER QUI SERA UN TEST POLITIQUE

L'Europe se retrouve donc devant un triple dilemme impossible. Si elle maintient le boycott du gaz russe, elle risque la pénurie, la flambée des prix et la colère sociale. Si elle revient sur le boycott, elle perd sa crédibilité géopolitique. Si elle rouvre le charbon, elle perd sa crédibilité climatique.

Le projet de loi allemand est le symptôme de ce dilemme. Il montre que même le pays le plus engagé dans la transition verte est prêt à sacrifier ses objectifs climatiques pour garantir la sécurité d'approvisionnement.

La question n'est plus de savoir si l'Europe va respecter ses engagements climatiques, mais à quel prix. Et pour l'instant, ce prix, ce sont les consommateurs qui le paient : sur leur facture de gaz, sur leur facture d'électricité, et demain, sur leur facture de charbon.

L'hiver qui vient ne sera pas seulement un test énergétique. Il sera un test politique pour toute l'Union européenne.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Après la guerre des taxes contre l'industrie chinoise, Trump contraint de s'asseoir à la table des négociations

Il aura fallu des mois de surenchère, de menaces et de taxes punitives pour en arriver là. Donald Trump, qui avait fait de la guerre commerciale contre la Chine le symbole de son retour à la Maison-Blanche, a finalement accepté ce que Pékin réclamait depuis le début : négocier. La première réunion du Conseil commercial sino-américain sur les droits de douane et les échanges agricoles, qui s'est tenue cette semaine, marque un tournant. Non pas parce que tout est réglé, loin de là, mais parce que le rapport de force a changé. La Chine n'a pas plié. C'est Washington qui a dû revoir sa méthode.

La stratégie de Trump a rencontré une résistance méthodique, calme et redoutablement efficace.

Contrairement à ce que Washington espérait, la Chine n'a pas paniqué. Elle n'a pas supplié pour un accord. Elle a répondu coup pour coup, avec la même monnaie : des taxes de rétorsion ciblées sur les produits américains les plus sensibles.

Pékin a aussi utilisé une autre arme, plus silencieuse mais plus redoutable : la diversification. La Chine a augmenté ses achats agricoles au Brésil, en Argentine, en Russie et en Afrique.

Résultat : les taxes américaines ont d'abord pénalisé les consommateurs américains. L'inflation importée a renchéri les produits électroniques, les vêtements, les meubles et les pièces détachées. Trump s'est retrouvé face à un paradoxe : plus il augmentait les taxes, plus il affaiblissait sa propre économie et sa propre base électorale, sans obtenir de concessions majeures de Pékin.

C'est dans ce contexte que la Maison-Blanche a accepté de s'asseoir à la table des négociations. Non par générosité, mais par nécessité. Les pressions internes sont devenues trop fortes : les gouverneurs des États agricoles, les lobbies de la grande distribution, les industriels de l'automobile et même des membres de son propre parti réclamaient une désescalade.

La création d'un Conseil commercial sino-américain est, en soi, une victoire diplomatique pour Pékin. La Chine réclamait depuis des années un mécanisme permanent, institutionnel, où les différends se règlent par la négociation et non par les tweets et les ultimatums. Washington, qui préférait le rapport de force bilatéral et imprévisible, a fini par l'accepter.

La première réunion de ce Conseil a été consacrée à deux dossiers explosifs : les droits de douane et les échanges agricoles.

Sur les droits de douane, les deux parties ont dressé l'état des lieux des surtaxes imposées depuis le début de la guerre commerciale. Pékin demande une levée progressive et réciproque des taxes punitives, avec un calendrier précis et vérifiable. Washington demande en échange des garanties sur la protection de la propriété intellectuelle et sur l'accès à son marché.

L'agriculture n'est pas un simple chapitre technique, c'est le cœur de l'économie américaine; les perdre, c'est risqué pour la Chine, la sécurité alimentaire étant une question de souveraineté nationale. Après les pénuries et les tensions de ces dernières années, Pékin ne veut plus que son approvisionnement alimentaire dépende du bon vouloir d'un président américain.

C'est pourquoi la Chine a joué la carte du temps. Elle a tenu bon pendant que les stocks américains s'accumulaient. Elle a laissé les prix du soja américain chuter. Elle a laissé la pression monter à Washington. Et quand Trump a finalement proposé de négocier, elle est arrivée à la table en position de force, non en position de faiblesse.

Les négociateurs chinois l'ont dit clairement : la Chine ne négocie pas sous la menace. Elle négocie d'égal à égal, dans le respect mutuel. Toute levée de sanctions doit être réciproque. Tout accord agricole doit être gagnant-gagnant.

Faut-il y voir la fin de la guerre commerciale ? Certainement pas. La première réunion du Conseil commercial n'a débouché sur aucune annonce spectaculaire. Aucun accord définitif n'a été signé. Mais le symbole est puissant. Pour la première fois depuis le retour de Trump, les deux premières puissances économiques mondiales parlent à nouveau dans un cadre structuré, et non par menaces interposées.

Reste à savoir si cette trêve tiendra. Donald Trump est connu pour ses revirements brutaux. Un tweet, une déclaration, et les négociations peuvent voler en éclats. Mais cette fois, le contexte a changé. Les entreprises américaines, les agriculteurs et les consommateurs ne veulent plus d'une guerre commerciale sans fin. Ils veulent de la stabilité, de la prévisibilité, des prix bas.

La Chine, elle, a déjà gagné l'essentiel : elle a résisté aux manipulations, elle a imposé le dialogue comme seule méthode, et elle a montré au reste du monde, notamment aux pays du Sud, qu'il est possible de dire non à Washington sans s'effondrer.

La guerre des taxes n'est pas terminée. Mais elle a changé de nature. Elle ne se joue plus à coups de surtaxes, elle se joue désormais autour d'une table. Et à cette table, la Chine ne s'est pas assise en accusée. Elle s'est assise en égale.

B. KH.